

2^e Année N° 25

Le N° 0[#]40

Jeudi 20 Février 1941

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Instantanés Cambodgiens



Ciel

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur: **Jean SAUMONT**

DIRECTION - ADMINISTRATION : 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an **15 \$ 00** — Six mois **8 \$ 50** — Le numéro **0 \$ 40**
ÉTRANGER. Un an **24 \$ 00** — Six mois **13 \$ 50**

Nos collaborateurs

Pierre ANDELLE, Maurice ANDRIEUX, Arnaud BARTHOUE, Maurice BERNARD, Georges BOIS, Ch.-H. BONFILS, Henri BOUCHON, Paul BOUDET, Bernard BREIL, Jean BROUSSEL, Révérend Père CADIERE, P. CHAMPENOIS, J.-Y. CLAEYS, G. CÉDES, Mademoiselle COLANI, Madame G. de CORAL-REMUSAT, Henri COSSERAT, Albert COURTOUX, TRAN-DANG, Claude DERVENN, Jean DESCHAMPS, René DESPIERRES, P. DUPONT, Jean FARCHI, Pierre FOULON, L. de FOVILLE, Marcel GAULTIER, V. GLAIZE, Victor GOLOUBEV, Georges GROSLIER, DUONG-QUANG-HAM, Jean-M. HERTRICH, NGUYEN-VAN-HUYEN, HUYNH-TON, NGUYEN-TIEN-LANG, M.-V. LASSALLE, André Le GUENEDAL, Paul LEVY, Louis MALLERET, Paul MUNIER, Marcel NER, NGUYEN-VIET-NAM, Jean NOEL, Madame TRINH-THUC-OANH, André PONTINS, Paul RENON, Jean ROUX, Jean SAUMONT, HOANG-THIEU-SON, André SURMER, DUONG-MINH-THOI, DANG-PHUC-THONG, Madame Marguerite TRIAIRE, LE-TAI-TRUONG, NGUYEN-MANH-TUONG, etc...

ILLUSTRATION : Madame BOUDET, NGO-THUC-DUNG, NGUYEN-HUYEN, Maurice LOESCH, NGUYEN-TIEN-LOI, NAM-SON, VU-VAN-THU, TO-NGOC-VAN, etc...

PHOTOGRAPHIE : Central Photo (Hanoi), Huong-Ky (Hanoi), Modern Photo (Saigon), Section Photographique du Gouvernement Général, Studio d'art F. Nadal (Saigon), etc...

DÉPOSITAIRES

ANNAM

HUÉ

CHAFFANJON.
HUONG-GIANG, 21, rue Paul-Bert.
LE-THANH-TUAN, 119, rue Gia-Long.
NGUYEN-XUAN-QUE, Kiosque, rue Jules-Ferry.

DALAT

POINSARD ET VEYRET.

QUINHON

MY-LIEN, 78, quai Gia-Long.

NHATRANG

LIBRAIRIE KIM-ANH, route coloniale n° 1.

QUANG-NGAI

LIBRAIRIE VUONG-CONG, rue du Marché.

THANH-HOA

LIBRAIRIE THAI-LAI, 47, Grand' Rue.

TOURANE

QUANG-HUNG-LONG, en face de la gare.
LIBRAIRIE VAN-THANH, rue Verdun.

VINH

AN-NGOC-PHUNG, Square Khoa-huu-Hao.
CHAFFANJON.

CAMBODGE

PNOM-PENH

LIBRAIRIE A. PORTAIL, 14, avenue Boulloche.

TAKEO

LIBRAIRIE BINH-TAN.

COCHINCHINE

SAIGON

LIBRAIRIE A. PORTAIL, 185, rue Catinat.

BIEN-HOA

NGUYEN-VAN-TAO.

CANTHO

LIBRAIRIE NGUYEN-VAN-NHIEU, Kiosque.

LONG-XUYEN

HUU-THAI, 2, place Jeanne-d'Arc.
LIBRAIRIE LE-NGOC-NGHIA.

RACHGIA

VAN-HOA, angle des rues du Théâtre et Gia-Long.

SADEC

TRAN-QUANG-ANH, 2, rue du Théâtre.

TONKIN

HANOI

« INDOCHINE », 15, boulevard Rollandes.
G. TAUPIN ET Cie, 50, rue Paul-Bert.
A. B. C., 50, rue du Coton.
LIBRAIRIE HOC-HAI, 34, rue de la Citadelle.
HUONG-SON, 97, rue du Coton.
HUNG-THUY, 157, rue du Coton.
LIBRAIRIE CENTRALE, 60, rue Borgnis-Desbordes.
J.-M. MOHAMED ISMAIL FRERES, 79, rue Paul-Bert.
NAM-KY, 14, boulevard Gia-Long.
THU-HUONG, route de Sinh-Tu.
THUY-KY, 98, rue du Chanvre.
TRAN-VAN-KHOAT, 120, rue du Coton.
TRUONG-XUAN, 55, route de Hué.
VAN-LAM, 33, rue Francis-Garnier.
VAN-NGOAN, 110, rue du Pont-en-Bois.

HAIPHONG

« INDOCHINE », 44, boulevard Amiral-Courbet.
CHAFFANJON, boulevard Amiral-Courbet.
MAI-LINH, 60, avenue Paul-Doumer.
NAM-TAN, 100, boulevard Bonnal.
TAI-FAT, 61, boulevard Paul-Bert.

BAC-GIANG

AN-DINH, 76, rue Dao-Ky.

BAC-NINH

VAN-VIET, 216, rue Tièn-An.

CAO-BANG

HOANG-TICH-THANH, 77, rue Pholu.

DAP-CAU

VINH-THAI, 43, rue Principale.

HAIDUONG

LIBRAIRIE QUANG-HUY, 125, rue du Maréchal-Foch.

HONGAY

CHAFFANJON.

HUNG-YEN

LIBRAIRIE CHI-TUONG, 29, rue Marchand.

LANGSON

TRAN-DANG-LONG, 10, rue Chavassieux.

MONCAY

MINH-HUNG, 82, rue Clamorgan.

NAM-DINH

HOI-KY, 34, rue Carreau.
PINZON, rue Carreau.
VINH-THI, 34, rue de France.

PHUTHO

CAT-THANH.

QUANG-YEN

HA-MINH, 9, Maréchal-Joffre.

SEPT-PAGODES

CHI-LINH, rue Hoa-Lac.

TONG

DAN-SAN, rue Son-Loc.
LIBRAIRIE DE FRANCE.

VIETRI

LONG-HOA.

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

SOMMAIRE

Pages

Pages

L'Amiral Darlan nommé Vice-Président du Conseil et désigné comme successeur éventuel du Maréchal Pétain	1
Un poète annamite moderne : Han-Mac Tu, par HA-XUAN-TÊ	2
Le « Bi-Duê », Recueil des Coutumes rhadées, par D. ANTOMARCHI	5
Instantanés cambodgiens	I
Au fil de l'eau	II
Scènes de la vie militaire	III à V
Cambodge : Au hasard des routes	VI à XII

Le Chemin de Fer de Phnom-Penh à Mongkolborey, par ANDRÉ SURMER	11
La semaine :	
En France	13
En Extrême-Orient	13
Dans le Monde	13
La Vie Indochinoise	14
Naissances — Mariages — Décès	15
Pour le Dimanche :	
Les Bonnes Recettes	16
Mots croisés n° 19	16
Solution des mots croisés n° 18	16

L'Amiral DARLAN

nommé Vice-Président du Conseil et désigné comme successeur éventuel du Maréchal PÉTAİN

La nomination de l'Amiral DARLAN à la Vice-Présidence du Conseil et au poste de Ministre des Affaires Étrangères — cependant qu'il conserve le Ministère de la Marine — et sa désignation par un acte constitutionnel, comme successeur éventuel du Maréchal PÉTAİN au poste suprême de Chef de l'Etat français est l'événement essentiel de la politique intérieure de la France durant la semaine écoulée.

Nous ne reviendrons pas sur les états de service de l'Amiral DARLAN ni sur ses éminentes qualités de politique et d'administrateur : tous les journaux en ont parlé, et l'on sait que la France possède en lui un conducteur d'hommes un chef, énergique et lucide, un grand patriote au surplus. Nul n'était plus digne d'être désigné pour prendre la succession de l'admirable vieillard qui a entrepris de relever la France meurtrie, si par malheur celui-ci venait à disparaître.

Notons surtout que la nomination de l'Amiral DARLAN met un point final à une sorte de controverse assez pénible, et donne aux Français une certitude, une sécurité dont ils sentaient le besoin. Elle est un grand pas accompli vers la totale union dans la volonté de redressement du pays ; elle écarte les velléités et même les possibilités d'un retour à la politique en ce qu'elle eut de néfaste. Elle est un gage, solide, précieux.

L'œuvre du Maréchal, que son grand âge peut contraindre à ne pas pouvoir accomplir entièrement lui-même, sera continuée, par un homme d'énergie et de droiture, acquis aux vues élevées du grand soldat, devenu le chef du pays, affectueusement et respectueusement appelé et accepté comme tel.

Les destinées de la France sont et resteront en des mains fermes et dignes.

INDOCHINE

Un poète annamite moderne :

HÀN-MẠC-TỬ

par HA-XUAN-TÉ

Le 11 novembre 1940, tandis que les cloches sonnaient aux beffrois des églises, au cœur des amis de la poésie, au cœur des Annamites qui aiment la littérature, un autre tintement de cloche sonnait en sourdine comme un glas déchirant...

Onze novembre 1940 ! Sur la plage de Qui-nhon, dans le décor de la léproserie de Qui-hoà, s'éteignit une voix chère à la jeune génération des écrivains annamites, le poète *Han-Mac-Tu*, adolescent blême abattu par la terrible maladie au milieu du printemps, à la fleur de l'âge !

Han-Mac-Tu n'est plus ! Comme un rêve que le poète décrit dans une de ses plus tristes complaints, « il a disparu, pareil à la fumée d'un encens plein de parfums ».

Quoique la comparaison puisse paraître exagérée, c'est bien au grand poète Jules Laforgue que je pensais lorsque j'appris la triste nouvelle de la mort prématurée et si douloureuse de *Han-Mac-Tu*. Comme l'auteur des *Moralités légendaires*, né en 1860 et mort en 1887, le poète *Han-Mac-Tu*, de son vrai nom *Nguyễn-trong-Tri*, est également fauché à l'âge de 27 ans, en pleine période de production, ayant mené une vie trop courte, toujours hanté par la mort, à qui il devait ses emportements les plus vifs et les plus aigus, ses cris les plus déchirants et les plus mystérieux.

« Je perds la raison, je divague comme un fou,

« Je supplie le Grand Vide d'effacer tous les jours...

« Les jours de souffrance teintés de sombre tristesse,

« Les vagues de nuages bleus qui s'enroulent sans fin,

« Les sons des grelots d'or qui choient comme des gouttes,

« Et les sentiments secrets qui vibrent dans les nuits d'amour... »

(Luu-Luyên).

La mort implacable et cruelle qui rongait sa chair, qui siégeait dans son esprit, qui le suivait partout, lui inspirait les plus purs et les plus sincères accents d'adieux et de séparation :

« Je sais, depuis longtemps je sais que viendra le jour de la séparation,

« Il semble que c'est proche, et pourtant c'est si loin !

« Essuie donc tes yeux ; ne laisse pas couler tes larmes !

« Imagine-toi un pauvre poète en train de vivre

« dans le silence, solitaire, dans l'agitation et l'émotion...

« Pareil, ma sœur ! à la grotte du *Vide* et du *Néant* !

« Un pauvre poète qui, la nuit, écoute les pleurs au fond de ses entrailles,

« au fond de ses poumons, au fond de son cœur, au fond de son âme...

« Imagine-toi, ma sœur, une après-midi grise teintée de jaune,

« Où les feuilles, sur les branches, sont flétries ; où les vents s'arrêtent de les bercer...

« Un bloc d'amour qui sanglote au milieu de l'ombre et du silence,

« Une âme en peine qui s'écroule petit à petit au gré des parfums et de la fumée,

« Un poème qui brûle dans la splendeur d'un soleil ardent,

« Une voix tremblotante qui meurt dans le *Grand Vide*,

« Tous les sentiments d'amour, toutes les pensées qui peuplent l'espace ;

« Tout cela qui se dissout dans une flaque de sang vermeil où se noie le soleil couchant ».

« C'est là, ma sœur, que se disperse tout mon être,

« Parmi la lune et les étoiles qui se concertent, au pays de l'Ivresse et du Rêve,

« Parmi ton amour, ma bien-aimée, aussi profond et aussi attirant qu'un poème,

« Qui nous attache indéfiniment, jusqu'à la fin des mondes. »

(*Truong-Tuong-Tu*).

Cette sentimentalité débordante, cette émotion si douce et si discrète, *Han-Mac-Tu* devait nous la communiquer d'une façon plus profonde encore lorsqu'il nous parlait de la mort dont le spectre le hantait sans cesse.

« O Ciel ! Quand devrai-je quitter ce monde ?

« Quand n'aurai-je plus de tourments d'amour ?

« Et puis, quand donc le soleil deviendra-t-il une flaque de sang ?

« Et mon cœur, un bloc endurci et insensible ?... »

« Suis-je encore ici, ou bien suis-je ailleurs ?

« Quelle main m'a donc jeté sous la voûte profonde des cieux ?

« Pourquoi les fleurs de flamboyants, écloses dans la couleur de sang,

« laissent-elles égoutter sur mon cœur ces cha-pelets de larmes ?... »

(*Nhung giot lê*).

« Cette nuit, par ma bouche, s'est échappée mon âme.

« Je l'ai rejetée pour adoucir tous les maux dont elle souffre... »

« Mais, hélas ! quand l'âme est partie, mon être devient muet... »

« Quand l'âme est partie, elle ne reviendra plus pour animer mon corps seul et glacé ! »

(*Hôn lia k໌hoi xac*).

Ces strophes expriment l'âme du poète qui aspire déjà à la délivrance, sachant que la mort le guette et s'approche de lui à grands pas. Rongé par un mal qui ne pardonne pas, par un mal terrible qui l'isole du monde et de tous les hommes, *Han-Mac-Tu* se tourne alors vers la nature, particulièrement la nature nocturne, où la lune et les étoiles sont les seules amies. Comme Jules Laforgue, à qui *Han-Mac-Tu* ressemble d'une façon étrange, la mort, c'est l'Ennui, c'est la Lune, cette lune qui a occupé tant de places dans ses œuvres, cette lune hallucinante, toute blanche de menaces, ou toute pâle de douceur..., cette lune, c'est la compagne, c'est le signe des ailleurs.

« Cette nuit, la lune est brillante, la lune est si brillante !

« Où, en quel pays, réside le Mystère Divin ?

(*Nguoi ngoc*).

« Le vent a soufflé toute la nappe lumineuse sur la page,

« La lune a débordé le fleuve, et coulait partout, partout... »

« Une voile blanche s'agitait mollement, comme une feuille au bout de son pétiole.

« Mon cœur vaste sentait doubler son immensité... »

(*Cô liêu*).

« Depuis la première veille jusqu'à la quatrième veille,

« Je contemple une lune rêveuse qui se transforme

« Comme la fumée d'un encens éparse au pays des Songes ;

« Et chaque minute est un poème qui s'ébauche... »

« La lueur de la lune est si mince qu'elle ne peut voiler

« Les aspects tristes et pâles du visage du lac,

« Les traits mélancoliques des feuilles pendantes du saule,

« Et les gémissements de la Nature Mystérieuse et Vide... »

« Toute l'atmosphère est pleine de lune,

« Moi, je suis lune ; elle aussi, elle est lune !

« Chaque être, chaque image semblent flotter dans l'Inconsistance lunaire.

« Ma bien-aimée est trop loin de moi. Ma sœur, je parle, entends-tu ? »

(*Huyên-ao*).

On peut résumer un conte ou un roman ; on peut analyser une étude. Pour parler de la poésie, on ne saurait mieux faire qu'offrir aux lecteurs des citations. Je me permets donc de citer encore quelques strophes de *Han-Mac-Tu*, à travers une traduction qui ne peut, bien entendu, rendre toute la beauté et toute la musique des poèmes annamites, en souhaitant à mes lecteurs d'avoir autant de sympathie à *Han-Mac-Tu* que j'ai eu de joie délicate et profonde à parler de lui.

Voici un poème sur *Dalat*, une nuit de lune voilée :

« Déjà, la minute divine a commencé ;

« Le ciel semblait rêver dans un tableau plein de rêves... »

« La lune et les étoiles étaient noyées dans une brume blafarde

« Au loin, un poème s'annonçait, s'ébauchait... »

« Silence ! je vous prie, ne parlez pas !

« Écoutons l'eau qui murmure au fond du lac...

« Écoutons les feuilles de saule tremblantes dans le vent,

« Écoutons le Ciel qui nous explique le sens profond de l'amour.

« Obscurément, les pins se tenaient debout dans le silence.

« Leurs branches et leurs feuilles semblaient toutes noyées.

« On ne pouvait les distinguer du noir qui les enveloppait.

« Sur le rideau de la nuit, le Fleuve d'Argent (voie lactée) surnageait.

« Toute la voûte céleste était enivrée d'une uniforme teinte de lune,

« Et tout mon cœur était sans paroles.

« Rien, aucun bruit ne troublait le silence,

« Pas même l'éclat lointain d'une étoile filante qui se brisait.

(*Dalat trang mo*).

Ces quelques exemples des poésies de *Han-Mac-Tu*, dont la plupart sont éparses dans les journaux et les revues et ne sont pas encore réunies en volume, que j'essaie de traduire fra-

ternellement ici, suffisent à montrer combien le talent de ce jeune poète poursuivi tragiquement par le destin, est digne d'admiration. Il est vrai, que la poésie comme la musique est toujours triste, et que la vie des poètes n'est guère calme et joyeuse. Mais la vie de *Han-Mac-Tu*, poète lépreux, mort à 27 ans, est trop triste pour que nous puissions négliger de mentionner cet aspect tragique de son existence.

En attendant de pouvoir publier une étude plus longue et plus détaillée sur la poésie de *Han-Mac-Tu*, j'espère que ce petit article attire quelque attention sur ce « malheureux enfant de la Muse », mort dans la maladie et le dénuement, enlevé à l'affection d'une pauvre vieille mère.

Dans la presse locale du 24 décembre dernier, nous lisons une nouvelle réconfortante : il s'agit d'un don important accordé par l'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, à la veuve du grand poète *Tan-Dà Nguyên-khac-Hiêu*. C'est un geste qui va au cœur de tous les écrivains et poètes annamites, au cœur de tout le peuple. Me sera-t-il permis de souhaiter, — et je n'ai ici aucune prétention de faire une comparaison entre les deux poètes disparus, — qu'un même geste soit fait en faveur du poète *Han-Mac-Tu*. La jeune génération y verra un sens symbolique qu'elle n'oubliera jamais.

HA-XUAN-TÊ.



LE "BI DUÊ"

Recueil des Coutumes Rhadées

par D. ANTOMARCHI

Avant de vous parler du « Bi Duê » il faut que je vous dise quelques mots sur les populations qu'il concerne.

Les Rhadés peuplent la plus grande partie de la province du Darlac. Par la langue, et par beaucoup de coutumes, ils se rattachent à toutes les tribus parlant un dialecte cham : Jarai, Bih, Raglai, Churu...

Au point de vue familial, les Rhadés vivent sous un régime matriarcal : la femme ne quitte pas le toit maternel en se mariant, son époux vient vivre chez elle ; les enfants appartiennent au clan de leur mère et portent son nom de famille ; les biens sont gardés par la femme ; ils se transmettent par voie utérine, de mère en fille, ou de tante à nièce.

Les Rhadés vivent groupés en villages d'importance très variable. Leurs maisons, toujours construites sur pilotis, sont solides, propres et agréables à habiter ; quand la descendance féminine est nombreuse, la maison s'allonge et peut parfois atteindre 200 mètres (C'est le cas de la maison du Chef du village de Buôn-Ma-Wal, à 30 km. au Nord de Banméthuôt).

Les Rhadés constituent l'un des groupements ethniques les plus intéressants. Ils sont les seuls à posséder un véritable mobilier dans leurs cases : lits de camp, bancs, escabeaux... De tous les Indonésiens d'Indochine ils sont certainement les moins primitifs ; ils le doivent surtout à l'administrateur Sabatier qui leur consacra plus de douze ans de son existence ; grâce à lui et à ceux qui ont su continuer son œuvre, les Rhadés sont en train d'évoluer rapidement. Depuis longtemps déjà, les Annamites savent qu'à Banméthuôt il n'y a plus de « Moï », mais des Rhadés.

Bien qu'ils ignorent l'écriture, les Rhadés possèdent une littérature orale aussi abondante que variée : Légendes, Chansons, Poésies, Chants épiques, Coutumes en vers, Prières, Devinettes... La richesse de leur folklore est inépuisable. Si cela vous intéresse nous pourrions vous lire un jour une jolie légende rhadée.

Le Coutumier rhadé dont je vais maintenant vous entretenir est regardé comme un monument de justice orale naturelle. Il est l'œuvre de M. Sabatier, ancien Résident de France à Ban-

méthuôt ; alors qu'il était mon hôte, en 1930, ce grand administrateur me raconta comment il découvrit l'existence d'une coutume orale rhadée et comment il put la recueillir :

— « J'avais déjà deux ou trois ans de séjour au Darlac quand j'appris qu'il existait une Coutume que les vieux Rhadés connaissaient par cœur. J'avais remarqué, pendant les audiences du tribunal rhadé, qu'à un certain moment on cessait de palabrer, tout le monde se taisait, et un juge récitait des formules en les scandant et en les chantonnant légèrement. J'appris ainsi que la Coutume était récitée par cœur, qu'elle était parfois chantée, que c'était de la poésie, et que tous les vieux la savaient. A partir de ce jour j'exigeai de Y-Say (le greffier rhadé) que les textes de coutume récités par les juges à propos des affaires qu'ils réglaient fussent insérés dans les jugements. Au bout de quelques années je me trouvais en possession d'un Coutumier presque complet. »

Ce Coutumier a été publié en rhadé par Sabatier en 1927 (1). Il est plus connu sous le nom de Bi Duê. Ce titre, qu'on n'a jamais expliqué, et la langue dans laquelle il fut publié en firent pendant longtemps un document mystérieux.

Roland Dorgelès, qui fut l'hôte de Sabatier en 1924, lui demanda un jour ce que pouvait bien signifier le mot Bi Duê :

— « Je n'en sais rien, lui avoua Sabatier en frottant son binocle. Il reste ainsi dans les fables. Les traditions, les lois que j'ai recueillies, des termes singuliers dont nul ne peut donner la signification. Alors, je les mets précieusement de côté, comme un objet ancien dont on ignore l'usage, et je les aime pour eux-mêmes. » (2).

Cette explication qui n'en est pas une, était peut-être bonne pour un touriste et un poète. Le mot Bi Duê n'est même pas un nom ; c'est un adjectif verbal pouvant se traduire par *poétique*, *qui rime* ; il n'a donc de commun avec la coutume que la forme dans laquelle elle est récitée.

(1) L. SABATIER. Hdruôm hra klei duê (I. D. E. O. — 1927).

(2) R. DORGELÈS. Chez les Beautés aux dents limées (Plaque hors commerce).

Ceci, et la publication par l'Ecole Française d'Extrême-Orient de la traduction française du Coutumier (1) lève complètement le voile de mystère qui enveloppait le Bi Duê.

La lecture de ce curieux document, nous apprend que chez les primitifs comme chez les civilisés, la loi est faite pour protéger la société ou le groupe contre les mauvais instincts de l'individu. C'est peut-être pour cela que tous les Codes se ressemblent.

La loi rhadée protège d'abord le faible. Voici ce qu'elle prévoit contre ceux qui cherchent à dépouiller les orphelins :

« Celui qui séduit un enfant en lui offrant des bananes ou de la canne à sucre ;

« celui qui lui confectionne de beaux étuis ou lui apprend à aligner des grains de maïs,

« pour le séduire et le dépouiller,

« celui-là est coupable. » (Texte 156)

« Celui qui voit un enfant ne sachant pas encore trouver son chemin, ignorant où il y a des trous et où il n'y en a pas, ne sachant pas encore distinguer le bleu des monts lointains de l'azur du ciel,

« s'il cherche à le tromper pour le dépouiller,

« il est coupable, et il y a affaire contre lui. » (Texte 187)

De même contre ceux qui cherchent à dilapider les biens d'une héritière mineure :

« Ceux qui voient que l'héritière est encore une enfant couchant encore sur un matelas, s'enroulant dans la couverture, parce qu'elle n'a pas encore passé l'âge des maladies infantiles, l'âge où l'on se tient encore sur les genoux de sa mère ;

« ceux qui la méprisent et la dépouillent,

« parce qu'elle est encore impubère et qu'elle ne sait pas encore désirer un mari ;

« ceux qui cherchent à s'approprier ses biens pour les manger ou pour les vendre,

« ceux-là sont coupables et il y a affaire très grave contre eux. » (Texte 184)

La coutume protège également les serviteurs ; c'est dans ces termes, d'une touchante naïveté, qu'elle rapelle au maître ses devoirs :

« Celui qui s'engage comme domestique pour aller chercher de l'eau à la fontaine ou du bois dans la forêt, ou pour travailler au champ ;

« celui qui mange le riz et les légumes avec son maître,

« s'il a mal à la tête ou s'il est indisposé

« il faudra s'occuper de lui et le soigner, lui donner les médicaments qui guérissent, et si on a des porcs et des poulets il faudra faire les sacrifices rituels pour obtenir sa guérison. » (Texte 173)

On croit trop facilement que les Rhadés sont de grands paresseux et de grands imprévoyants. Cependant leurs coutumes ont toujours condamné la paresse et l'imprévoyance :

« Celui qui est paresseux pour creuser la terre, pour faire le champ et cultiver le maïs ou les concombres ;

« celui qui après avoir mangé ne fait rien, qui se couche après avoir bu, sans songer à la pauvreté et à la misère ;

« celle qui ne travaille pas au champ, qui ne va ni au bois ni à la fontaine ;

« celui qui ne prépare pas le coton, qui ne le file ni ne le tisse, qui ne manie jamais le pilon et le mortier,

« comme le chien gourmand on les punira. » (Textes 89 et 90)

On a trop tendance à faire du Moï un destructeur acharné de la forêt. Il est exact que des incendies trop fréquents ravageant chaque année le domaine boisé des Hautes Régions ; la plupart sont le fait d'imprudences, de la fatalité aussi. Les nouveaux champs sont en effet préparés pendant la saison sèche qui, malheureusement, est ici la saison des grands vents. Les Rhadés, comme tous les Moï, excellent dans l'art de diriger un feu ; s'il arrive qu'il leur échappe c'est parce qu'ils ont été surpris par un coup de vent plus violent. Ils savent par expérience les proportions catastrophiques que peut prendre un feu de brousse, et s'ils étaient tentés de l'oublier la voix des ancêtres le leur rappellerait :

« Chacun doit instruire ses enfants et petits-enfants, de crainte que s'ils vont au bois ou à la fontaine ils ne sachent aller, que s'ils portent une torche ils ne mettent le feu à la brousse en la jetant sans faire attention, et qu'ainsi le feu ne dévore la forêt, les roseaux, la pailote et tout ce qui pousse ou vit sur la terre ; qu'il ne dévore les maisons et les villages.

« Ceux qui allument du feu sans faire attention, comme des aveugles et des sourds ;

« ceux qui mettent le feu n'importe où, sans prendre de précautions, comme des fous et des idiots,

« ceux-là auront une affaire très grave à régler avec tout le monde. (Texte 80)

Au pays du droit maternel la femme est à la base de toute l'organisation familiale et sociale. Aussi, les lois les plus importantes concerneront-elles le matriarcat, car :

« Les filles sont comme la semence du paddy ;

« ce sont elles qui portent les vestes et les cou-

(1) Recueil des Coutumes rhadées du Darlac recueillies par L. SABATIER, traduites et annotées par D. ANTONMARCHI. Publication de l'E. F. E.-O. (I. D. E. O. — 1940).

verturès, qui gardent les vans et cribles (les biens), et le dos des ancêtres (la terre).

« La sœur aînée il faut la considérer comme une mère,

« le beau-frère aîné (son époux) comme un père. » (Texte 229)

Ce matriarcat n'a cependant rien d'absolu. Il ne faut pas croire que l'homme se trouve placé sous la dépendance de la femme. Si celle-ci possède tous les biens, l'homme en est le co-administrateur et le co-usufruitier ; il ne peut ni vendre ni acheter sans consulter sa femme, et celle-ci de son côté le consulte toujours.

Le jeune homme célibataire étant à la charge de sa famille doit confier tout ce qu'il gagne à sa mère, ou à sa tante, ou à sa sœur aînée,

« afin que s'il a mal à la tête,
s'il a le ventre lourd,
s'il n'a pas d'appétit,
s'il ne se porte pas bien,
il y ait de quoi payer la guérisseuse. » (Texte 183)

Il doit le faire d'autant plus que la coutume rend les parents responsables des actes de leurs enfants :

« Si les parents ont des biens ils devront payer les amendes pour leur enfant :

« s'ils n'ont pas de biens, il sera abandonné comme un mortier percé ou un pilon usé ;

« et si son affaire est excessivement grave, il devra donner son corps en gage (pour payer l'amende ou l'indemnité. » (Texte 25)

Même après le mariage, la responsabilité des actes de l'homme retombe sur sa famille quand ils ne profitent pas à sa femme. Si sa famille ne remplit pas toutes les obligations qui lui incombent à cet égard, elle perdra ses droits à la succession de l'homme à sa mort :

« Si l'époux a eu des histoires (des procès), et que ses sœurs ou nièces ont refusé de payer les amendes qui lui ont été infligées ;

« si elles n'ont pas réparé les torts qu'ils a faits, leur part d'héritage et leurs droits à la succession de leur frère ou oncle seront perdus pour elles. » (Texte 185)

Ici plus qu'ailleurs, la famille est la base essentielle de la société. Les parents rhadés adorent leurs enfants ; ils sont très malheureux quand ils n'en ont pas et ils se ruinent en sacrifices pour que les divinités leur en donnent. La femme stérile et vieille donnera à son jeune époux une concubine de même famille qu'elle pour avoir des enfants ; si elle est jeune elle adoptera une fille :

« Celle qui est stérile et ne peut pas avoir d'enfants, pas de fille pour perpétuer la semence

de paddy, adoptera une nièce (fille d'une sœur) ; si elle n'en trouve pas ici elle en cherchera ailleurs, dans une famille de son clan.

« Cela parce qu'elle craint de n'avoir personne pour aller au bois ou à la fontaine, personne pour faire le champ ;

« parce qu'elle craint de n'avoir personne pour la garder et la soigner si elle tombe malade ; et, si elle meurt, de n'avoir personne pour lui fermer les yeux et lui attacher les pieds, pour l'envelopper dans une natte, pour lui fabriquer un joli cercueil et lui élever des poteaux funéraires. »

L'adoption d'une fille se fait selon certains rites, en présence de témoins. Dès lors, la fille adoptive appartient à sa nouvelle famille qui la considère comme sa propre fille, et qui en fait son unique héritière si elle n'a pas démérité.

Les parents se donnent beaucoup de peine pour élever leurs enfants ; ceux-ci doivent leur prouver leur affection et leur reconnaissance en les aidant dans leurs vieux jours ; s'ils ne le font pas ils peuvent être punis :

« La mère donne le jour, le père engendre ;

« ils élèvent leurs enfants, peinent pour les tenir propres, pour qu'ils n'aient pas froid ; ils veillent des nuits entières (quand ils sont malades), ils appellent la guérisseuse pour les soigner.

« Si, quand les enfants sont devenus grands, quand les filles commencent à avoir des seins et sont en âge de se marier,

« s'ils abandonnent le foyer, s'ils font un champ distinct et vont manger ailleurs les légumes doux ou acides ;

« s'ils ne vont plus voir leurs vieux parents, ceux qui ont tant peiné pour eux, s'ils ne vont pas aider ceux qui les ont porté jusqu'à en avoir les épaules usées,

« pour cela ils seront coupables et il y aura affaire contre eux. » (Texte 147)

Ainsi donc la coutume protège la famille matriarcale des Rhadés en condamnant tout ce qui peut en affaiblir la cohésion. L'avortement est considéré comme un crime contre le clan et contre les divinités et sévèrement puni :

« Celle (femme) qui ose enfoncer le pieu ou escalader la montagne abrupte,

« celle qui ose avorter, supprimant ainsi l'enfant donné par les divinités pour accroître le clan,

« celle-là est coupable et il y a affaire contre elle. » (Texte 141)

Faite par des hommes pour des hommes, la coutume n'est cependant pas d'une rigueur inhumaine, et dans certains cas elle autorise l'avortement :

« Celle à qui les divinités ne permettent pas d'avoir des filles ni des garçons ;

« celle qui accouche toujours d'enfants morts-nés ;

« celle dont les divinités font disparaître la semence,

« celle-là peut s'entendre avec son époux pour se libérer les entrailles, pour faire disparaître le fœtus quand elle est enceinte depuis peu, depuis un mois ou deux. » (Texte 140)

En protégeant la famille, la coutume vise ainsi à la conservation de l'espèce. C'est pour cela que le législateur rhadé a voulu faire du mariage un lien indissoluble :

« Il faut rester avec sa femme jusqu'à la mort, de même qu'il faut boire l'alcool jusqu'à ce qu'il soit insipide, qu'il faut frapper le gong jusqu'à ce qu'un autre prenne la mailloche. » (Texte 109)

« Celui qui ne fait pas le champ, qui ne songe à aucun travail, qui ne pense même pas à poser des pièges ;

« celui qui ne s'occupe pas de sa femme et de ses enfants,

« celui-là est coupable. » (Texte 3)

« Car toujours l'époux doit suivre l'épouse, toujours il doit l'accompagner au champ.

« S'il a la bouche largement fendue, si le bracelet qui avait été scellé est ouvert, s'il passe outre les signaux à pièges, s'il désobéit à la parole du chef qui a scellé le mariage,

« alors il y aura affaire entre le chef et lui. » (Texte 109)

Car le mariage lie non seulement l'homme à la femme, mais aussi le clan de l'homme à celui de la femme. Rien, même pas la mort ne doit pouvoir briser un tel lien. La loi sur le remplacement du conjoint décédé donne à ce lien un caractère d'éternité :

« Quand l'oncle meurt le neveu le remplacera ;

« quand la grand'mère meurt la petite-fille la remplacera ;

« quand l'un des époux meurt un autre le remplacera afin qu'il y ait toujours quelqu'un. » (Texte 98)

« Cela, pour conserver la semence de paillole, la grappe de plante *knôk*, pour conserver la semence de la race transmise depuis autrefois. » (Texte 97)

« Car la coutume répare ce qui est cassé,

« elle consolide ce qui est faible,

« de crainte que le foyer ne se désagrège,

« que la maison ne tombe en ruine,

« que la palissade ne s'écroule,

« que la parole ne dise la désespérance ;

« de crainte que la famille ne soit dispersée comme les touffes de riz dans les champs,

« qu'elle ne soit anéantie,

« de crainte que la race ne tarisse comme la source dans la montagne aride, et qu'il n'y ait plus d'enfants ni de petits-enfants.

« Pour cela, la coutume dit de toujours renouer, de toujours remplacer le conjoint décédé. » (Texte 97)

Mais l'application stricte d'une telle loi risque de se heurter aux lois plus impérieuses de la nature. Ici encore le législateur rhadé a tout prévu :

« Si la remplaçante est encore une petite-fille aux seins pas encore formés, ne sachant pas encore désirer l'homme,

« son époux devra attendre qu'elle grandisse,

« car elle ne sait pas encore cuire le riz ni préparer les légumes, elle ne sait pas encore offrir le tabac et le bétel, elle ne sait pas encore désirer le mari.

« Si son époux a les jambes sur la route et les mains dans les fourrés, s'il a des relations avec une autre femme,

« il n'y aura pas affaire contre lui. » (Texte 102)

De même pour la femme : si elle devient veuve pendant qu'elle est encore jeune et qu'on lui attribue un petit garçon pour remplacer son époux défunt :

« Si elle rencontre un homme et qu'elle l'attire dans la forêt,

« elle peut le faire sans qu'il y ait faute.

« Mais il faut qu'elle prépare bien les repas, qu'elle tisse bien les vestes et les pagnes pour le jeune remplaçant.

« Il ne faut pas que ses yeux soient lourds, que sa tête soit fatiguée, il ne faut pas qu'elle déteste parler et rire avec le jeune remplaçant. » (Texte 103)

Si la femme devient veuve alors qu'elle est vieille et qu'on lui donne un jeune homme vigoureux pour remplacer le mort, elle doit lui chercher une concubine :

« de crainte que la semence ne soit perdue et qu'il n'y ait plus d'enfants,

« car sa tête vieillit, sa vue s'affaiblit, elle est comme une feuille de tabac flétrie. » (Texte 100)

Les rapports entre jeunes hommes et jeunes filles sont très libres. Cependant il ne faut pas que cette liberté dégénère en licence. Ici aussi la coutume intervient pour rappeler à chacun ses obligations :

« C'est depuis toujours que jeunes hommes et jeunes filles se recherchent pour s'amuser ;

(suite de l'article après la partie illustrée).

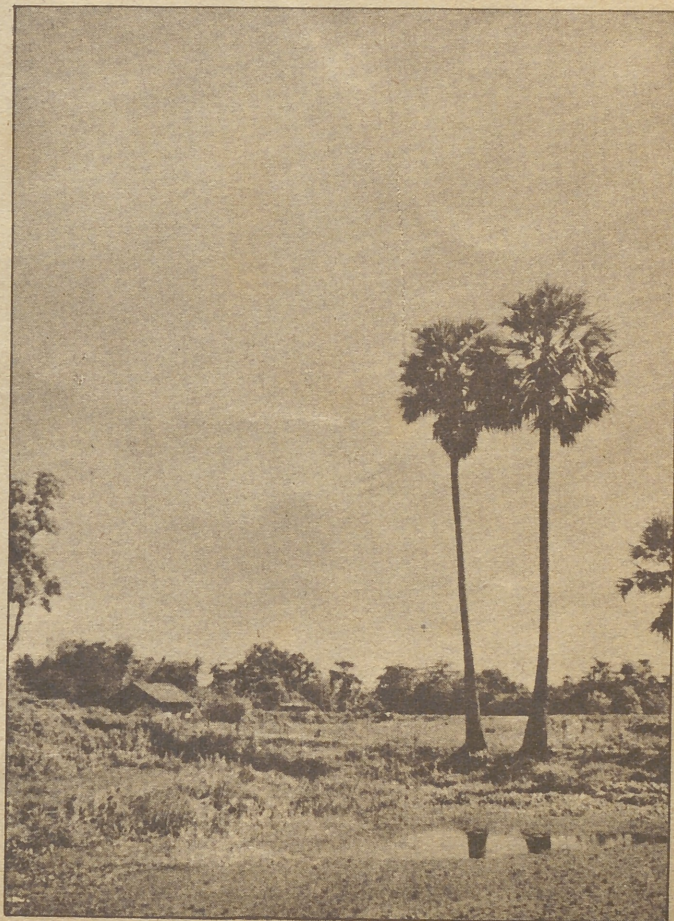
Instantanés Cambodgiens

Photos Maurice Loesch

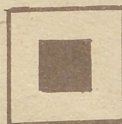
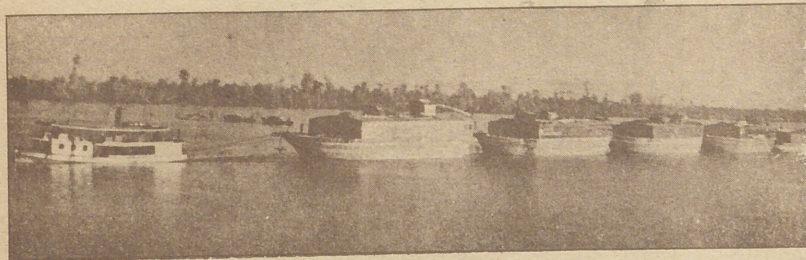


Un poste dans la nature

Un observatoire donné par la nature

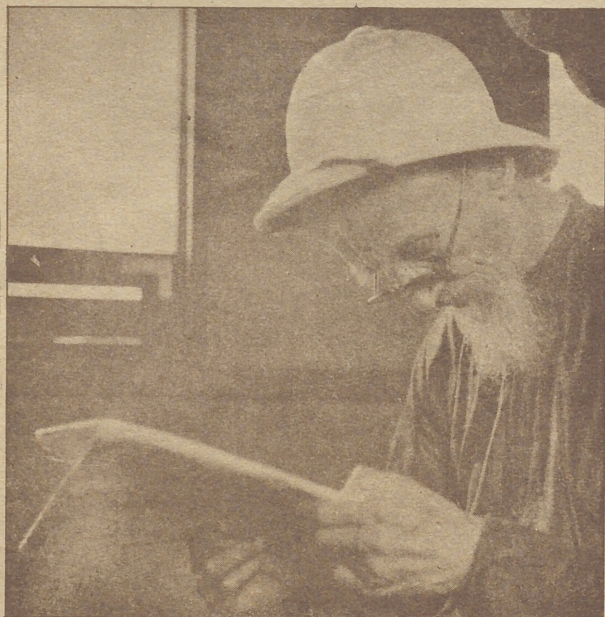
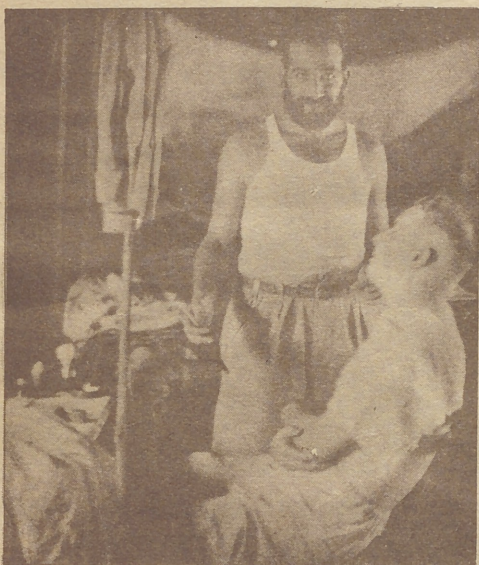


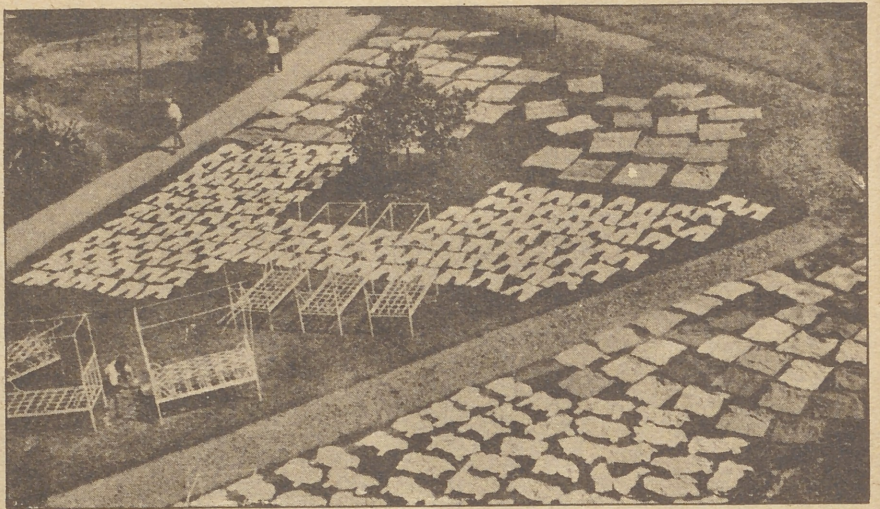
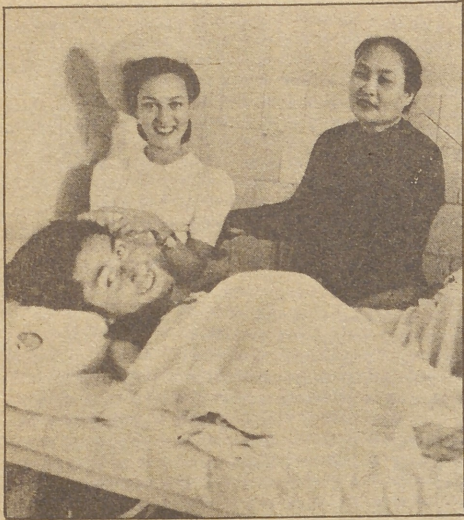
AU FIL DE L'EAU



L'homme de barre



SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE

Un blessé qui a le sourire*La lessive de l'hôpital**Bonzes et pagodes (où, quoi qu'en disent... certains les légionnaires ne songent pas à mettre le feu)*





Cambodge au hasard des routes

Au hasard des routes cambodgiennes qu'a suivies l'Amiral Decoux dans sa dernière tournée, et comme nous l'avons fait à l'occasion de son récent voyage dans le Sud-Annam, arrêtons-nous, en quelques points du paysage, un peu plus longuement que les brefs comptes rendus de l'Arip nous ont invités à le faire.

★ ★

Voici, après Kompong-cham où depuis douze ans tant de beau travail a été accompli, Trœung, le village des lépreux. Tous ceux du Cambodge y sont réunis, ceux du moins que leur état ne permet pas de laisser dans leurs villages ; ils y sont aujourd'hui 356.



Pirogues et piroguiers du Mékong, à Kompong-Cham



Pirogues et piroguiers du Mékong, à Kompong-Cham



Tambours cambodgiens



Maisons à Troeung, village de lépreux

On y a construit pour eux deux hameaux de maisons de style cambodgien, en bois, sur pilotis, couvertes de tuiles ; chacune d'elles peut loger deux ménages, tandis qu'un vaste bâtiment héberge une centaine de célibataires.

Là, comme à Quy-hoà, les malades ne sont pas abandonnés à l'inaction. Ce sont eux qui ont foré et maçonné leurs puits, remblayé et empierré leurs routes, aménagé les terres-pleins sur lesquels ont été construits la salakhum et l'école ; ils préparent maintenant le sol où s'édifieront bientôt une pagode, une maison pour l'infirmier.

En sus de leur salaire, l'Administration a rémunéré aussi leurs travaux par des dons en nature, bœufs, vaches, porcs et volailles : ce fut l'origine d'un élevage familial qui se développe de plus en plus, et contribue à relever le niveau de vie des lépreux, et à compenser un peu la rigueur de leur destin.

Les soins qu'ils reçoivent ont un caractère particulier. Troeung possède un hôpital-ambulance, que dessert un infirmier. Mais la médecine traditionnelle collabore avec la médecine occidentale, en la personne de deux « guérisseurs » cambodgiens.

Ceux-ci emploient comme médicament des pilules dont la base est la graine de Krabao, mais dans la composition desquelles n'entrent pas moins de trente-quatre graines, et qui ne paraissent pas être sans effet. Dans un domaine aussi mal connu encore malgré tant d'efforts de tant de savants, pourquoi écarterait-on *a priori* un empirisme fondé sur la tradition locale ?

Détail à noter : à part l'infirmier, tous ceux qui concourent à l'organisation communale de ce khum autonome — instituteur, mékhum, agents de police... — sont choisis parmi les lépreux.

La plus parfaite harmonie règne entre Cambodgiens, Annamites et Chinois groupés dans le village commun par suite d'une même infortune : chacun cherche à témoigner sa gratitude à l'Administration par une réelle gentillesse, par une bonne humeur, qui sont, pour ceux qui s'occupent d'eux, la récompense la plus touchante.

★ ★

M. Goloubew a donné naguère à *Indochine* un bel article sur l'hydraulique agricole au temps des rois d'Angkor. Après notre revue, voici que le *Bulletin Economique* publie du même savant auteur une nouvelle étude, plus développée : car l'archéologie est, parfois, d'actualité.

« On peut dire des souverains d'Angkor, écrit M. V. Goloubew, qu'ils avaient poussé jusqu'à leurs extrêmes limites l'amour et le culte de

l'eau... L'hydraulique d'Angkor, étudiée en son ensemble, se révèle à nous sous un double aspect. Selon le point de vue où l'on se place, elle nous apparaît tantôt comme l'évocation matérielle d'un vaste concept religieux, pénétré d'éléments cosmomagiques, tantôt comme la réalisation d'un programme technique utilitaire, conçu par d'habiles spécialistes. Si l'on se place à ce second point de vue, on est surpris par la multiplicité et l'envergure des problèmes que l'utilisation des eaux posait aux architectes et ingénieurs d'Angkor, dans un pays où des périodes de sécheresse absolue succèdent, chaque année, à des déluges et des inondations périodiques. »

Il existe à l'ouest d'Angkor-Thom un immense bassin artificiel, le Barai occidental, rectangulaire, long de 8 kilomètres, large de 2. Alimenté en saison des pluies par la rivière de Siemréap, il alimentait en eau la région pendant toute la saison sèche. Il ne reste pas grand'chose de ces énormes travaux du grand royaume khmer ; assez, pourtant, pour qu'on en puisse à peu près reconstituer le plan, le reprendre selon des méthodes et des formules nouvelles, et redonner l'eau et la vie à un pays jadis si animé, et qui aujourd'hui serait recouvert par la forêt et complètement désert si la France n'y accomplissait son œuvre.

Les travaux en cours permettront, par une irrigation d'appoint — car les pluies sont souvent insuffisantes et irrégulières — le labourage et le repiquage de juin-juillet, et l'alimentation constante en eau, même pendant la petite saison sèche, laquelle est parfois désastreuse.

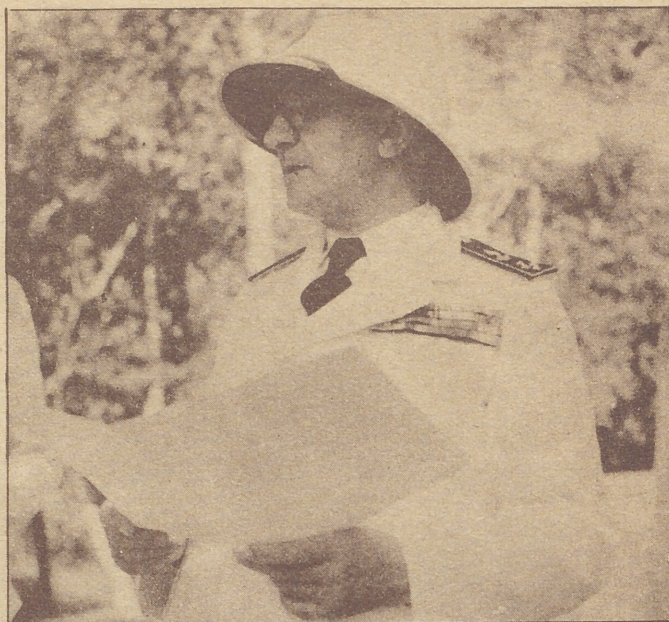
Le dispositif — probablement renouvelé des Khmers — est le suivant.

Un barrage qui sera terminé à la fin de la prochaine saison sèche, relèvera le plan d'eau du Stung de Siemréap. Cette eau, par des canaux neufs aujourd'hui terminés, gagnera les douves d'Angkor puis le Barai, d'où elle sera distribuée aux rizières par un réseau d'irrigation qu'on entreprendra à la prochaine saison sèche.

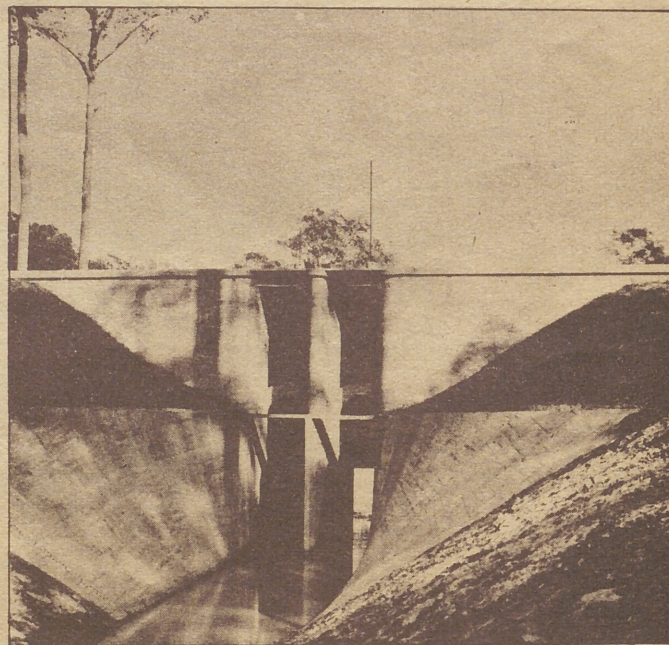
Ces travaux intéressent 15.000 hectares de rizières. Leur prix est estimé à quelque 220.000 piastres. Ils permettront un supplément de récolte de 4 à 5 quintaux par hectare. Aussi la résurrection d'Angkor aura passé, grâce à l'archéologie, du plan de l'archéologie à celui de la vie quotidienne du paysan cambodgien.

★ ★

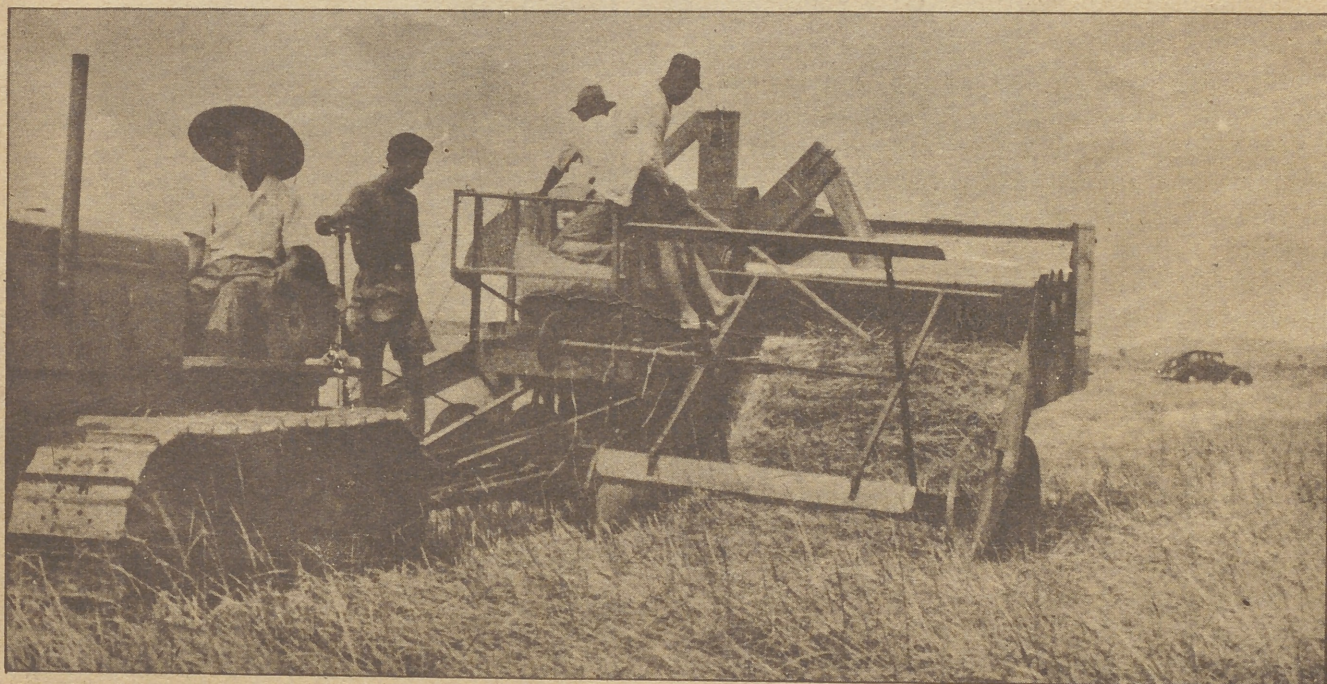
En revanche, ce n'est pas au consommateur local que s'adresse la Société Rizicole de Bat-



A Tœueung les autorités communales sont choisies parmi les lépreux ↓



Les travaux hydrauliques du Barai : ouvrage de prix



Société Rizicole de Battambang — Matériel

Société Rizicole de Battambang : vaccination



tambang, mais aux marchés extérieurs. Elle a voulu montrer que l'Indochine pouvait aussi produire, aussi bien et mieux qu'aucun autre pays, les « riz de qualité » qu'apprécient les acheteurs d'Europe, et notamment économiser à la France les devises dont elle payait ces qualités.

Le domaine initial de la Société, il y a une douzaine d'années, était de 300 hectares. Les extensions furent telles que les cultures directes et annexes totalisaient 6.000 hectares en 1938, 12.000 en 1939, et, aujourd'hui, 17.000, d'un seul tenant, longeant la route coloniale du Nord de Battambang, en bordure de la zone inondée du Grand-Lac.

Cette région était auparavant totalement inculte. Elle était inhabitée. Aujourd'hui le domaine fait vivre 3.500 Cambodgiens installés à demeure, et, au moment de la récolte, procure du travail à 2.500 autres coolies. Un important matériel permet en outre d'accomplir au moment de la récolte, quand il faut agir vite, une besogne rapide à laquelle ne suffirait encore pas la main-d'œuvre locale.

La question des semences fit l'objet de recherches particulièrement délicates. On acheta à l'étranger certains types appréciés, on utilisa les sélections des Services Agricoles de l'Administration, avec qui la Société travaillait en étroite liaison. Celle-ci organisa sur son domaine ses propres sélections, et un hybride naturel qu'elle y a produit atteint actuellement le plus gros format commercial mis en vente sur le marché mondial. Grâce aux types obtenus, joints aux sélections cambodgiennes de l'Office du Riz et aux semences étrangères acclimatées, la So-

ciété, dès 1938, avait en culture stable tous les types commerciaux de riz de qualité demandés en Europe.

Et c'est ainsi qu'elle pouvait économiser à la France 8 millions de francs de devises étrangères en 1939, 16 millions en 1940, — et 60 millions bientôt si les événements avaient permis à ce nouveau courant d'affaires de suivre son évolution régulière.

★★

Ancien golfe, semble-t-il, de la Mer de Chine, le Grand-Lac mesure 160 kilomètres du Nord Ouest au Sud-Est, et 35 kilomètres dans sa plus grande largeur (mais 60 en crue). Rattaché au Mékong par le Tonlé-Sap, il se déverse, de novembre à juin, aux basses eaux, dans le fleuve. Mais quand les pluies gonflent celui-ci, le mouvement s'inverse, le courant se renverse, et c'est le fleuve à son tour qui, par le Tonlé-Sap, alimente le lac. Sa profondeur, qui, aux basses eaux ne dépasse pas 2 mètres, atteint alors par endroits 14 mètres ; sa superficie passe de 2.700 à 10.000 kilomètres carrés.

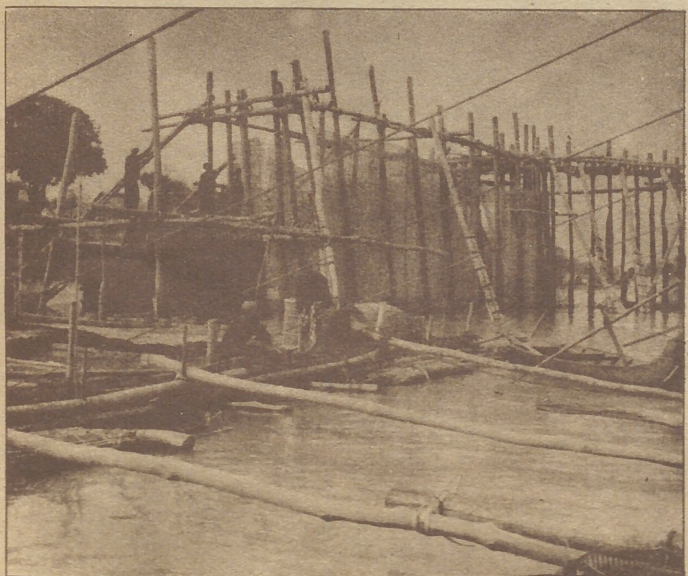
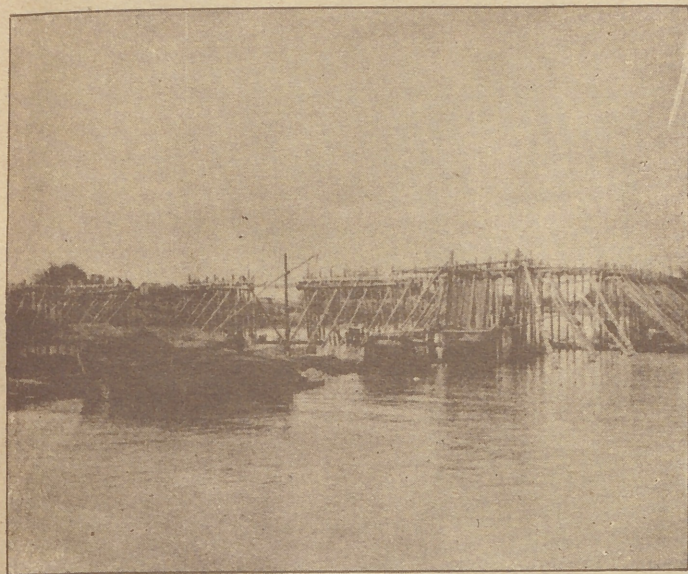
La forêt qui le borde est alors inondée, et les poissons trouvent dans les branchages un milieu très favorable pour frayer. Il s'y produit d'autre part, écrit M. P. Gourou, « un développement exubérant d'algues et d'infusoires qui fait de l'eau un véritable bouillon végétal et animal de teinte brune où les poissons n'ont qu'à ouvrir la bouche pour se nourrir ».

Aussi le Grand-Lac est-il un centre de pêche extrêmement actif : on en retire chaque année 100.000 tonnes de poissons frais, soit 10 tonnes

Société Rizicole de Battambang : la moissonneuse n'a pas supprimé la faucille cambodgienne



Pêcherie du Tonlé-Sap



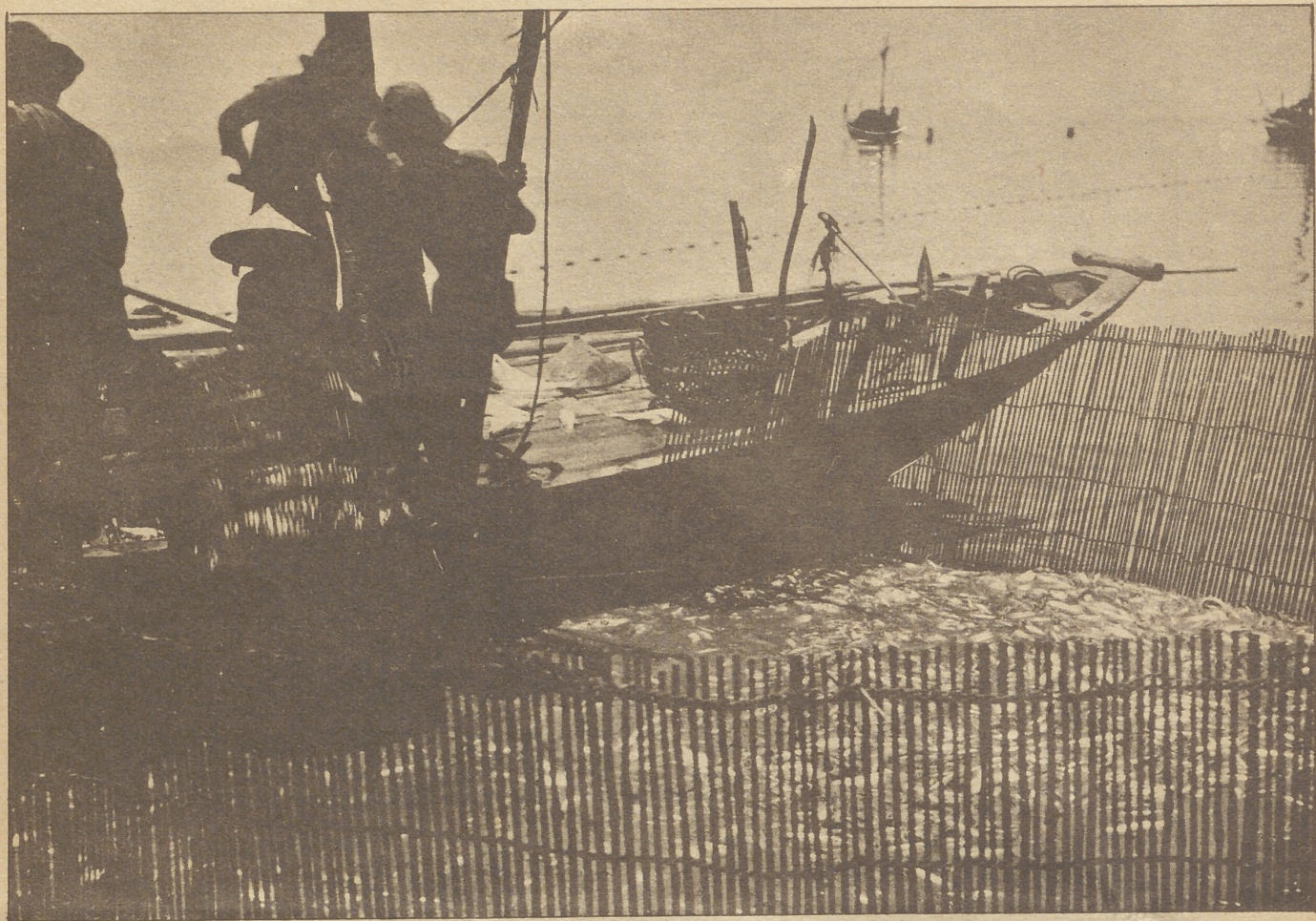
au kilomètre carré (en calculant sur la plus grande surface), alors que des régions aussi poissonneuses que la Mer du Nord et l'Atlantique Nord fournissent dix fois moins.

Les pêcheries du Tonlé-Sap expédient le poisson vivant sur Saigon et Cholon, par de curieux radeaux-viviers en bambou. Celles du Grand-Lac l'exportent salé ou fumé. C'est une industrie très active, — et (mais ceci est une autre histoire) nettement malodorante.

C'est aussi pour le Cambodge une source de richesse très importante, et qu'il importait de ne pas laisser tarir par une exploitation maladroite ou abusive. Aussi le Protectorat a-t-il demandé à l'Institut Océanographique de faire sur la question une vaste enquête. Celle-ci a abouti au magistral ouvrage de MM. Chevey et Le Poullain (*La pêche dans les eaux douces du Cambodge*) dont Jean Noël a déjà entretenu les lecteurs d'*Indochine*.

Renvoyons les lecteurs à son article, paru le 24 octobre dans le n° 7 : ils y trouveront une analyse et des indications sur les études scientifiques menées sur la faune ichthyologique du Lac, sur les engins et la technique de pêche, sur l'industrie et la préparation des poissons, sur les moyens d'améliorer le rendement à tous les échelons de l'exploitation, sur une question enfin d'un très haut intérêt pratique : l'exportation sur les Indes Néerlandaises qui consomment chaque année 50.000 tonnes de poissons secs dont ils font venir du Cambodge plus de la moitié. Une nouvelle organisation commerciale, que le Protectorat du Cambodge met actuellement au point, permettra notamment d'éliminer un bon nombre des intermédiaires étrangers qui prolifèrent aujourd'hui sur ce circuit commercial, et d'accroître chaque année de plusieurs millions de piastres, sans toucher au prix de vente, le revenu du pays producteur.





« mais en cela il faut être prudents, il ne faut pas aller trop loin, et quand la nouvelle lune se montre il faut se séparer.

« Si à la nouvelle lune ils ne reprennent pas leurs bracelets, s'ils ne s'en vont pas chacun de son côté, comme les chevaux et les éléphants ;

« s'ils se fréquentent jusqu'à ce que les reins se creusent, que le ventre ressorte, que le bout des seins brunisse, jusqu'à ce que le manioc donne des rejets, que le tubercule crève le sol, et qu'il y ait un enfant ;

« pour cela, l'homme est coupable.

« S'il épouse la jeune fille il n'y aura pas affaire.

« S'il ne l'épouse pas, il devra lui donner de quoi acheter une couverture pour l'accoucheuse, une natte pour le nouveau-né, un couteau pour fabriquer une lame en bambou (pour couper le cordon), une couverture fripée et un pagne roulé, le tout d'une valeur de six piastres ; il donnera également un porc de une piastre pour le sacrifice. » (Texte 133)

L'homme ne peut rien posséder, sinon quelques objets destinés à son usage personnel tels que les vêtements, les armes et quelques outils.

Les biens appartiennent à la femme qui en a la garde beaucoup plus que l'entière propriété. Ils se transmettent de mère en fille, ou de tante à nièce, à l'intérieur du clan.

Certains biens, tels que la terre, la grande maison, le mobilier de la salle commune dans chaque maison, sont communs à plusieurs familles qui ont sur eux un égal droit de jouissance. Ces biens restent généralement indivis.

Chaque famille ou ménage dispose de biens personnels à l'époux et à l'épouse, et de biens acquis en commun pendant le mariage.

A la mort de l'époux, ses biens personnels et une part des biens acquis en commun doivent revenir à sa famille (mère, sœur ou nièce). L'importance de cette part varie avec la conduite de l'époux et de sa famille ; la non-observation de la loi du remplacement entraîne la perte d'une partie des droits à la succession ; cette clause joue également contre la famille de l'épouse décédée si elle ne donne pas un remplaçant au veuf :

« Si le clan de l'homme ne donne pas de remplaçant,

« si on n'a aucune pitié pour le champ abandonné, pour la vieille souche (la veuve),

« la famille du mort ne pourra prétendre à sa part des biens acquis en commun ; elle aura seulement droit à une petite houe, un petit coupe-coupe, une arbalète avec un carquois, une seule sandale, un petit couteau, et ce sera tout. » (Textes 98 et 108)

« Si le clan de l'épouse décédée ne donne pas une remplaçante, une grande part des biens acquis en commun reviendra aux héritières du veuf et les enfants issus de son mariage avec la défunte ne pourront prétendre qu'à une petite part de ces biens. » (Texte 98)

Toute l'organisation politique, administrative et judiciaire des Rhadés repose sur le Chef de village :

« Il est le banian de la source, le figuier du village, celui qui veille sur les frères éperviers, les petits génies du village, les neveux et les nièces (les habitants). »

C'est lui, en sa qualité du plus ancien, qui enseigne la coutume et qui la fait respecter. Il veille au maintien de l'ordre dans le village, et il doit ramener dans la bonne voie ceux qui tentent de s'en écarter :

« Quand le pied de citrouille est sec il faut l'arroser ;

« s'il s'allonge trop il faut couper le bourgeon terminal ;

« s'il monte trop haut il faut le ramener vers le sol. » (Texte 62)

En tant que chef religieux, le Chef de village doit veiller au respect des interdits ; il célèbre en outre certains rites agraires afin d'obtenir des divinités la paix et la richesse pour tous les habitants.

En tant que juge il doit arbitrer les différends qui peuvent surgir entre les habitants :

« Ceux qui ont une créance à réclamer ou un différend à régler, vont trouver le banian de la source, le figuier du village, celui qui veille sur les neveux et les nièces. »

Comme chez les civilisés, il arrive qu'on cherche à peser sur les décisions du juge en lui offrant des biens. C'est en des termes tout remplis de poésie et de bon sens que la coutume rhadée condamne ces procédés de corruption :

« Celui, homme ou femme, qui a une affaire, vient trouver le Chef ; il remet le bracelet au banian, il offre des biens au figuier,

« par crainte qu'il ne se range du côté de la fouine contre le poulet, et que sa bouche ne parle en faveur de l'autre,

« car il veut que le chef dise que son affaire est bonne, que sa cause est juste, il veut que le chef lui soit agréable.

« Il n'a pas de jambes et il demande les jambes du lièvre,

« il n'a pas de force et il demande la force du tigre,

« il n'a pas de bouche et il demande la bouche du chef.

« Il se dit faible comme un enfant, malheu-

reux comme un orphelin, et il vient trouver le chef,

« pour que le chef le porte comme on porte des bananes,

« pour qu'il le baigne comme on baigne un enfant,

« pour qu'il le protège afin que ce soit beau et agréable.

« Il veut que le chef dise que son affaire est bonne, que sa cause est juste.

« Celui qui pour cela offre des biens au chef,

« Celui-là est coupable et il y a affaire contre lui. » (Texte 31)

Le Chef doit faire régner l'ordre, la bonne entente entre tous les habitants ; il doit veiller sur la santé de tous et prendre les mesures prescrites par la coutume en cas d'épidémies. Il ne peut remplir son devoir de chef que si son autorité est indiscutée. La désobéissance aux ordres du Chef est considérée comme une faute très grave :

« Celui qui ne retient pas les conseils du Chef, qui n'obéit pas à ses ordres ;

« celui qui n'écoute pas ceux qui chantent la coutume ;

« celui qui refuse d'obéir au chef, qui ne veut pas retenir les conseils de ses parents,

« celui-là est coupable » (Texte 25).

« Celui qui ne s'adresse pas au banian quand il y a un banian ;

« celui qui ne consulte pas le figuier quand il y a un figuier ;

« celui qui ne demande pas au père et à la mère quand il a un père et une mère ;

« celui qui méprise l'autorité du chef et passe outre ses ordres,

« comme le porc ou le buffle du sacrifice

« il perdra son corps (sa vie). » (Texte 26).

Dans l'incertitude des heures que nous vivons, la lecture du *Bi Dué* nous montre qu'au fond la distance qui nous sépare des primitifs n'est pas si grande. L'homme reste semblable à lui-même sous toutes les latitudes et à travers tous les âges.

Entre l'homme des cavernes et celui des abris bétonnés de Londres, la différence n'est pas tellement grande. Et comme l'a écrit Dorgelès « on reste confondu quand on songe qu'il a fallu tant de religions et tant de lois, tant de morales et tant de science pour gratter si peu de gangue » (1).

Banméthuot, 8 janvier 1941.

D. AN TOMARCHI.

(1) R. DORGELÈS — *op. cit.*



Le Chemin de Fer de Phnom-Penh à Mongkolborey

par ANDRÉ SURMER.

La voie ferrée du Cambodge, qui unit Phnom-penh à Mongkolborey, ne peut évidemment se comparer au Transindochinois, ni pour sa longueur, ni pour les difficultés techniques de sa construction. Cependant c'est une ligne remarquable, tant par ses caractéristiques que par son rendement.

Les 339 kilomètres de voie, de Phnom-penh à Mongkolborey, ont été construits et ouverts à l'exploitation en trois ans et demi, de décembre 1929 à juin 1933. Les travaux se sont heurtés à de nombreuses difficultés, dérivant, non des problèmes techniques à surmonter, mais du fait que les régions à desservir étaient en grande partie désertes, inondées en saison des pluies, sans eau en saison sèche, et privées de facilités de communications. La main-d'œuvre cambodgienne s'est offerte néanmoins, peu à peu, spontanément. Toute latitude lui fut laissée pour retourner à ses travaux agricoles quand bon lui semblait, ce qui n'alla pas sans augmenter les difficultés de construction. Grâce aux judicieuses mesures sanitaires qui furent prises par l'Administration, les travaux n'ont pas coûté de vies humaines, bien qu'une moyenne de 5.000 ouvriers aient été employés chaque jour sur les chantiers pendant les trois ans et demi qu'ont duré les travaux. En contre-patrie, rappelons qu'en 1819, sous l'Empereur Gia-Long, le creusement du Canal Mang-Ca en Cochinchine avait coûté la vie à 7.000 coolies en six semaines sur un effectif total de 26.000 travailleurs.

La construction de la voie a exigé 20 millions de piastres, dont la moitié fut dépensée sur place, notamment pour payer les 4 millions de mètres cubes de remblai. Avant même que d'avoir fonctionné, la nouvelle voie ferrée avait donc apporté à la population rurale du Cambodge dix millions de piastres d'argent frais.

Quatre gares principales ont été édifiées, à Phnom-penh, Pursat, Battambang, Mongkolborey, et en outre 37 stations intermédiaires.

Grâce à la nature du sol, les déclivités sont de 5 millimètres au maximum par mètre, et les courbes descendent exceptionnellement à 500 mètres de rayon. Ces caractéristiques sont identiques à celles des meilleures lignes d'Europe.

Aussi les trains de voyageurs peuvent-ils atteindre avec les locomotives en service, la vitesse effective de 75 kilomètres-heure ; et, si le trafic l'exigeait, ils pourraient circuler à 85 ou 90 kilomètres-heure entre les points d'arrêt. La vitesse commerciale actuelle des trains-omnibus est de 45 kilomètres-heure, alors que celle de « l'accélééré » de Saigon à Hanoi n'est que de 42 kilomètres.

Le matériel roulant est équipé avec les derniers perfectionnements : bogies à double suspension, frein continu automatique, attelage automatique des wagons. On compte actuellement 19 voitures à voyageurs et 512 wagons à marchandises de 10 tonnes.

Le personnel comprend quatre Européens seulement, deux Français de l'Inde et 981 employés indochinois, dont 50 employés de bureaux à la Direction locale. Si, au début, il fallut mettre en train l'exploitation avec du personnel annamite spécialisé fourni par les autres réseaux, la Direction locale s'est appliquée dans la suite à recruter et former du personnel cambodgien, si bien qu'à l'heure actuelle 79 % de l'effectif sont des Cambodgiens. Ce pourcentage va en croissant d'année en année et ne tardera pas à atteindre 100 %, grâce à l'apport des élèves de l'Ecole pratique d'Industrie de Phnom-penh.

D'autre part, des mesures, particulièrement bienveillantes sont prévues en faveur des coolies et poseurs de la voie. Le Cambodgien, épris d'indépendance, aime à retourner dans son village de temps à autre pour des raisons personnelles et surtout aux époques de culture. Les coolies de la voie sont autorisés à user de cette faculté, et sont assurés de reprendre leur emploi à leur retour.

Les salaires varient de 1 \$ 50 à 8 piastres par jour pour les employés de grade moyen. Il s'y ajoute des primes au rendement, la gratuité des soins médicaux, des indemnités de résidence et de cherté de vie, des permis de circulation sur tout le réseau indochinois pour l'employé et sa famille. Des subventions sont accordées aux sociétés sportives des agents de la ligne. L'employé du chemin de fer cambodgien bénéficie donc d'une situation matérielle fort intéressante.

te ; et il sait le reconnaître par son parfait dévouement et sa conscience professionnelle.

Un des principaux motifs de la construction du chemin de fer Phnompenh-Mongkolborey résidait dans la difficulté du transport par voie fluviale, des riz de la plaine de Battambang. La récolte avait lieu au moment où le Grand Lac était en grande partie asséché, et séparé de l'exutoire du Tonlé-Sap par le seuil émergé de Snocrou. Le paddy de Battambang restait donc stocké sur place jusqu'aux hautes eaux d'août-septembre, et subissait de ce fait de grosses pertes par dessiccation et par les rongeurs.

Dès 1933, la nouvelle voie ferrée transporta 60.000 tonnes de paddy. En 1938, année de forte récolte, elle en a transporté vers Phnom-penh 149.000 tonnes (la presque totalité dès la moisson). Il faut mentionner aussi les transports de bois d'œuvre et de bois de chauffe, et un important mouvement de voyageurs.

Les tarifs pratiqués sont les plus bas de toutes les lignes de l'Indochine : 0 \$ 0117 en moyenne par tonne-kilométrique (1 cent, 17). La tonne-kilométrique coûte en effet 1 cent, 83 sur le Transindochinois, et 7 cents, 51 sur le Réseau du Yunnan. Des prix spéciaux sont prévus pour certains produits locaux. Par exemple, le prix du transport du paddy descend à 0 cent, 7 la tonne-kilométrique.

Cette intelligente politique de tarifs a favorisé l'exploitation de ressources naturelles jusque-là sans emploi. C'est ainsi que la forêt qui s'étend entre Tbêng-Khpos et Pursat fournit maintenant la presque totalité des 100.000 stères de bois de feu que consomme annuellement la ville de Phnom-penh, alors qu'en 1936 la ligne n'en transportait en tout que 13.000 stères.

Le tonnage des bois d'œuvre est passé, de son côté, de 5.000 tonnes en 1936 à 15.000 tonnes en 1940.

Le trafic-voyageurs a crû parallèlement. De 147.000 en 1933, il est monté à 594.000 en 1939 et 700.000 en 1940. Les recettes-voyageurs, indice certain du développement économique des régions desservies, sont passées de 73.000 piastres en 1934 à plus de 300.000 piastres en 1940.

Les recettes totales du réseau, qui étaient de 367.000 piastres en 1934, seront de près d'un

million de piastres pour 1940. Par contre, les dépenses d'exploitation, malgré la répercussion causée par l'application des lois sociales et les augmentations des échelles de salaires, ne s'élèvent à l'heure actuelle qu'à 600.000 piastres. Etant donné que les dépenses de personnel (375.000 \$ 00) et les dépenses de combustible (125.000 piastres pour le bois de chauffe) sont faites sur place, il en résulte que les 5/6^e des dépenses d'exploitation du réseau cambodgien profitent directement et immédiatement à la population et au commerce du Royaume.

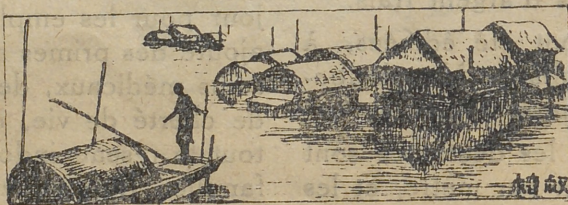
Malgré les tarifs très bas pratiqués, l'excédent des recettes sur les dépenses est de l'ordre de 250.000 piastres par an.

Les services que rend le chemin de fer Phnom-penh-Mongkolborey sont donc multiples. Cette ligne permet l'évacuation rapide et à bas prix de la récolte de paddy de la plaine de Battambang, soit 120.000 tonnes en moyenne par an. Elle permet l'exploitation de forêts jusque-là improductives et qui débitent aujourd'hui 140.000 stères de bois de feu y compris l'alimentation des locomotives. Elle a favorisé de nombreuses industries locales. Elle a, par sa construction, apporté à la masse rurale dix millions de piastres de salaires. Et annuellement elle assure la distribution de 500.000 piastres à tous ceux qui, au Cambodge, vivent directement de l'exploitation du chemin de fer.

Quant au retentissement de cette création française sur la vie économique et sociale du Royaume, il est incalculable. La voie ferrée — on l'a constaté dans tous les pays — crée de la richesse au fur et à mesure qu'elle s'enfonce vers des horizons nouveaux. A droite et à gauche du rail, naissent des agglomérations. Les producteurs s'enrichissent, le paysan connaît davantage de bien-être, le commerçant gagne des débouchés nouveaux. Le rail brasse aussi les populations, comble le fossé qui sépare souvent le citadin du contadin.

La France, en dotant le Cambodge d'un facteur de richesse d'une importance aussi capitale, a donné au Royaume Khmer un nouveau et indiscutable témoignage de sa sollicitude.

André SURMER.



LA SEMAINE...

... EN FRANCE

Le Maréchal désigne l'Amiral Darlan comme son successeur éventuel

Un fait important, pour nous Français : il s'agit, au lendemain du refus de M. Laval, de rentrer dans le Comité de Direction du Cabinet, de la désignation par le Maréchal de son successeur éventuel. Au cas où, pour une raison quelconque, le Maréchal se verrait dans l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs de Chef de l'Etat, la charge en incomberait à l'Amiral Darlan.

Cette nouvelle a pleinement satisfait l'opinion. On avait déjà compris que l'Amiral avait toute la confiance du Maréchal. Lui aussi, possède toute l'estime et toute l'affection du Pays pour la façon dont il parvint à sauver notre belle et glorieuse Flotte.

De ce fait, le Chef éventuel de l'Etat devient Vice-Président du Conseil. De plus, s'est-il chargé du Ministère des Affaires étrangères.

Le Maréchal a su placer à ces postes délicats, celui que la population française confond avec lui dans ses sentiments.

... EN EXTRÊME-ORIENT

Les nuages s'amoncellent sur le Pacifique

Certains postes de radiodiffusion ont jeté vendredi dernier, 14 février, l'alerte sur le Pacifique. A tort ou à raison ? Il est assez difficile de le discerner.

Quoi qu'il en soit, le Cabinet de guerre australien se réunira demain en session extraordinaire pour discuter de la nouvelle situation en Extrême-Orient.

Le *Advisory Council* s'ajournant, a annoncé subitement aujourd'hui que la tournure des événements en Orient est d'une extrême gravité pour la paix de l'Extrême-Orient. Des câbles, parvenues de Shanghai, Manille, Sydney et d'autres agences de nouvelles, rapportent que des préparatifs hâtifs sont exécutés en vue de parer à ces éventualités. Ainsi les Américains sont avisés par M. Cordell Hull, de quitter Shanghai par le plus prochain bateau.

Le premier Ministre australien par intérim, M. Vaddin, a déclaré, lui aussi, que la nouvelle situation en Extrême-Orient était d'une extrême gravité. Il ajouta qu'il est essentiel pour l'Australie de déployer tous ses efforts pour qu'elle se tienne prête à faire face à la situation... Deux navires hollandais ont gagné soudainement Manille... La raison exacte de toutes ces mesures de précaution n'est pas nette, mais, de source britannique, à Shanghai, on laisse entendre que la prochaine offensive de l'Axe se déclencherait en Extrême-Orient, plutôt qu'en Europe ?

... DANS LE MONDE

Le loi de « Prêt et Bail » devant le Sénat américain

Lundi, 17 février, la loi de « prêt à bail » à la Grande-Bretagne, à la Grèce et à la Chine, adoptée, comme l'on sait, la semaine dernière par la Chambre américaine des Représentants, est venue en discussion devant le Sénat.

Sa Commission des Affaires Etrangères a déjà émis à son sujet un vote plus favorable que ne l'escomptait le Gouvernement.

On pense que le Sénat donnera sa décision pour la fin du mois. Il est désormais plus que probable que la loi sera votée.

Entretien Franco-Mussolini

Le Général Franco, après avoir passé la frontière franco-espagnole au Pertus, a traversé le Sud-Est de la France, en route pour l'Italie, où il a rencontré — à Bordighera — Mussolini.

Quelles sont les causes de cette entrevue ?

De quoi fut-il question au cours des entretiens entre le Chef de l'Etat ibérique et le Duce ? On l'ignore, des suppositions plus ou moins fantaisistes ont évidemment circulé. Aucune d'elles n'a trouvé jusqu'à présent confirmation.

On leur accorde évidemment une grande importance du point de vue équilibre méditerranéen, sinon européen, d'autant que le Général Franco était accompagné de Don Serrano Súmer, son ministre des Affaires étrangères.

... A son retour, le Général Franco rencontre le Maréchal à Montpellier

Le Maréchal avait quitté Vichy mardi pour se rendre d'abord à Villeneuve-Loubet, où, près de Cannes, se trouve une propriété campagnarde qu'il acquit en 1918. Il y passait un jour et une nuit et en repartait pour Montpellier.

C'est là qu'il rencontra le Général Franco. On sait quelle amitié lie les deux hommes. L'entretien ne pouvait être que cordial. Quels sujets furent traités ? On l'ignore encore.

En remontant dans son wagon, au moment du départ, Don Serrano Súmer, gagné lui aussi à notre cause, s'est écrié :

— *Vive la France ! Monsieur le Maréchal.*

Pendant tout son trajet, le Général Franco n'a cessé d'être l'objet de sympathies spontanées de la part de la population française. A Montpellier, la foule le confondit dans ses acclamations avec le Maréchal.

Le Chef de l'Etat était de retour à Vichy, vendredi matin, à 9 h. 15.

Les opérations

En Libye, la Cyrénaïque, complètement conquise, est administrée par un Gouverneur anglais, le Général Wilson — les ombres des Césars de la Rome antique doivent frémir ! Les combats ont cessé : on signale des attaques d'avions allemands sur divers aérodromes ex-italiens de la Cyrénaïque. Mais, de ses mêmes bases, la R. A. I. a bombardé lourdement ceux de Sicile, notamment celui de Catane.

En Afrique Orientale

Les trois colonnes britanniques engagées en pleine Erythrée continuent à progresser. Keren, située au Sud d'Asmara, est tombée et cette formation marche maintenant vers cette dernière ville, la capitale. Une autre, plus au Sud avance, en direction Nord-Est vers Massanah, le grand port de l'Erythrée.

En Abyssinie Occidentale les troupes britanniques se trouvent déjà à plus de 160 kilomètres au delà de Gondar, grossie de bandes armées de nationalistes éthiopiens, commandées par Haili Sélassié, le Négus.

En Somalie italienne, les troupes britanniques provenant du Kenya continuent leur progression.

Malte reçoit sa ration quotidienne de bombes

Malte reçoit chaque jour la visite de bombardiers allemands. Il semble bien pourtant qu'il ne s'agisse plus d'opérations exécutées par des *Stukas*, comme il y a trois semaines et dont la proportion abattue fut énorme. Les Britanniques affirment que l'activité militaire du port ne se trouve pas réduite en conséquence de ces raids allemands.

En Grèce

La cinquante-huitième attaque du Général Cavallero s'est effondrée comme les autres devant les indéfonçables lignes grecques.

Puis, les Hellènes ont prononcé jeudi 13 février une attaque générale. Samedi, le communiqué grec annonçait 7.000 prisonniers et la capture d'un très important matériel. D'appréciables gains de terrain auraient été également réalisés, notamment dans le secteur Nord-Est.

La R. A. F., au service de l'armée du roi Georges, a procédé mardi 11, jeudi 13 et samedi 15 février à de fructueuses attaques à bombe et à la mitrailleuse contre des concentrations italiennes.

Les Balkans : Quelle détermination va prendre la Bulgarie ?

La Bulgarie se trouve placée au premier plan de l'actualité politique, du moins en ce qui concerne le développement des opérations en Méditerranée Orientale. On souligne l'exposé fait par *Radio Sofia* qui a défini les revendications de la Bulgarie, relatives à l'accès sur la Mer Egée. On fait écho en outre aux rumeurs non confirmées venues de Sofia au sujet d'un accord russo-germano bulgare.

La position de la Hongrie devant le destin balkanique

Quant à la Hongrie, en ce qui la concerne, on suit de très près l'évolution de la situation. On estime dans les milieux autorisés que les informations de la radio britannique, venant après la mise en demeure de M. Churchill aux Etats du Sud-Est, la rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la Roumanie, enfin les mesures extraordinaires de défense passive prises, sur toute l'étendue du territoire roumain, donnent à penser qu'il n'y a là que le prélude d'une action que certains observateurs croient prochaine.

A Budapest, on enregistre toutes ces nouvelles avec la plus grande attention et on estime que si dans les développements actuels, la Hongrie et la Yougoslavie se trouvent en dehors de toute action proprement dite, la situation des autres pays du Sud-Est est moins éclairée. Les milieux politiques expriment toujours l'espoir qu'une solution satisfaisante pourra être trouvée qui éliminera le recours aux armes. Que valent les démentis allemands et bulgares ? Dans les mêmes milieux on fait remarquer que ces démentis allemands et bulgares concernent la présence des troupes allemandes en Bulgarie. Toutefois, les dernières informations parvenues sur le renforcement des troupes à la frontière bulgare-hellénique apportent un élément nouveau dont on ignore la portée exacte.

Le Premier de Yougoslavie et son Ministre des Affaires Étrangères chez Hitler

On apprenait samedi que M. Tsvetkovitch, Premier Ministre et M. Markovitch, Ministre des Affaires Étrangères étaient soudain partis pour l'Allemagne sur l'invitation du Gouvernement allemand afin de conférer avec le Chancelier Hitler.

L'entretien porterait sur la situation des Balkans et la position de la Yougoslavie.

Ce voyage a été décidé très rapidement ; quelques heures auparavant des conversations étaient en cours entre la Yougoslavie, la Turquie et la Grèce en vue de la constitution avec la Bulgarie d'un bloc de quatre Puissances pour maintenir la paix dans les Balkans.

LA VIE INDOCHINOISE

La réception de M. le Gouverneur Général à la Mairie de Saigon

M. Lorenzi, maire-adjoint et le Conseil municipal de Saigon donnaient, dans l'après-midi du 14 février, en l'honneur du Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, une très brillante réception à laquelle assistaient les principales notabilités de la ville.

Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, M. Lorenzi a rendu au Chef de l'Etat français un hommage vibrant : « *Le premier don du Maréchal à son peuple, a-t-il ajouté, est certainement une conscience nouvelle de sa grandeur.* »

Dans les sursauts d'un régime où la vertu, l'honneur, la propriété civique n'avaient pas la première place, les Français semblaient avoir oublié que pendant dix siècles leur Patrie avait été pour l'univers un exemple permanent de ces vertus et que sa grandeur était faite de ce magnifique rayonnement. Le salut de la France découlera de cette conscience qui forge pour tous une vie dure, certes, mais claire, ardente, remplie de devoirs éclatants.

La responsabilité de chaque Français

Après avoir rappelé que pour le Maréchal chaque Français est désormais responsable du destin de la Patrie, M. Lorenzi a déclaré au nom de la population saigonnaise : « Chaque cité est responsable du destin de la France, Saigon, cité-mère de l'Indochine, capitale maritime de l'Union, réclame l'honneur de cette responsabilité. Elle en assumera les devoirs de toute son âme, de toute la conscience qui l'anime, avec tout son patriotisme enfin qui la dresse à vos côtés prête à tous les labeurs, à tous les sacrifices sous votre commandement pour la France, pour l'Empire ! »

La réponse de l'Amiral Jean DECOUX

L'Amiral Decoux a pris alors la parole : « *Monsieur le Maire, Messieurs. Ma journée que les circonstances ont rendu plus brève que je l'eusse souhaitée m'a conduit ces jours derniers dans ces belles provinces qui constituent la parure et la richesse de la Cochinchine.* »

En tous les points de mon itinéraire le long des routes et des canaux, j'ai pu contempler les paisibles travaux de moisson auxquels s'adonne l'active population paysanne chez qui la gravité des récents événements n'a entamé en rien l'esprit de labeur, ni le sentiment du devoir. Les divers contacts que j'ai pu prendre avec les élites provinciales françaises, annamites et khmères ont été pour moi autant d'occasion de recueillir des témoignages aussi émouvants qu'unanimes de fidèle attachement à la France protectrice.

Saigon doit être à l'avant-garde

A mon tour, rien ne pouvait m'être plus agréable que de recevoir l'hospitalité de votre Assemblée municipale, digne émanation de la grande cité qui justifie si pleinement l'appellation de « métropole de la Cochinchine » du triple point de vue intellectuel, économique et politique. Mais si cette qualité de Métropole est pour vous un légitime sujet de fierté, elle comporte aussi des obligations et des devoirs auxquels, je le sais, ne failliront ni la ville de Saigon, ni sa population, ni surtout ses représentants. Saigon où chaque rue, chaque monument rappellent qu'ici naquit « La France d'Asie », Saigon qui depuis plus de trois quarts de siècles n'a pas cessé d'être le centre vital par excellence de la Colonie, Saigon doit à son passé et à son présent de marcher à l'avant-garde de l'Union indochinoise dans la voie de la rénovation à laquelle nous convie l'illustre soldat qui a pris résolument en mains les destinées de la Patrie.

La confiance de l'Amiral dans Saigon

Vous avez tout à l'heure, Monsieur le Maire, en des paroles particulièrement heureuses, exprimé des sentiments qui me donnent tous les apaisements quant à la volonté de votre ville de concourir dans la large mesure qui lui incombe à l'œuvre commune de redressement national. Cette confiance dans la détermination de votre cité, je l'avais acquise avant même d'avoir reçu de votre bouche l'assurance que vous avez bien voulu m'en donner.

En effet, depuis un mois que je suis parmi vous, alors que l'Indochine devait faire face aux agressions siamoises, j'ai eu la profonde satisfaction de voir, jour par jour, la population saigonnaise en serrer autour des Chefs responsables avec autant de sang-froid que d'esprit de discipline.

La situation

La situation, après avoir été non pas critique, mais sérieuse, a évolué d'une façon qui nous permet d'espérer désormais des jours plus calmes. Après que nos forces de terre, de mer et de l'air eurent rempli les missions respectives qui leur étaient assignées avec un sens du devoir auquel je suis heureux de rendre un public hommage, le Gouverneur japonais a offert sa médiation, pour mettre fin à des hostilités que nous n'avions en aucune façon provoquées. Nous avons sans tarder donné notre assentiment à cette proposition, qui tendait ainsi que nous l'avions dès l'origine offert à la Thaïlande d'orienter le différend vers la recherche d'une solution à l'amiable.

Nos voisins renonçant à leur intransigeance antérieure ont donné à leur tour leur acquiescement. Il s'ensuivit une convention de suspension des hostilités et en ce moment même les missions mandatées à cet effet par les trois pays intéressés recherchent à Tokio un terrain d'entente définitive.

Nous devons faire confiance à nos représentants pour défendre les grands intérêts de l'Indochine dans la dignité et dans l'honneur.

Les négociations économiques de Tokio

Parallèlement à ces tractations se poursuivent à Tokio des négociations économiques nippon-indochinoises précédemment engagées à Hanoi. Je puis, sans violer les règles de discrétion qui s'impose en pareil cas, vous confier que sur certains points particuliers des résultats substantiels ont été déjà atteints. Nous gardant également d'optimisme systématique et d'anxiété injustifiée et sans nous départir de la sage vigilance qui s'impose, nous avons de sérieuses raisons de penser que l'Union indochinoise s'achemine vers la consolidation de sa tranquillité extérieure et intérieure, condition nécessaire de la prospérité à laquelle la ville de Saigon a participé dans une si large mesure,

Notre gratitude envers la France

Cette prospérité dont la colonie conserve le précieux privilège malgré le temps troublé que nous vivons, vous avez la confiance, Messieurs, je le sais, que nous en sommes redevables à la France. A l'heure où pour notre sauvegarde commune, la France douloureuse fait appel à notre foi et notre énergie je vous sais gré, Messieurs, de m'avoir affirmé par la bouche de votre maire que vous êtes résolus à donner à la Mère-Patrie ce qu'elle attend de vous : le meilleur de vous-mêmes dans la mesure des bienfaits que vous avez reçu d'elle ».

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS...

Naissances.

COCHINCHINE

— CHRISTIANE-JEANNE-MARIE, fille de M^{me} et M. André Faure, lieutenant (10 février 1941).

— JEAN-CLAUDE, fils de M^{me} et M. Coudre, radiotélégraphiste.

TONKIN

— MARIE-ANNE-MARGUERITE, fille de M^{me} et M. Paul Blaner, comptable à la Société Française des Charbonnages du Tonkin (14 janvier 1941).

— MICHÈLE-DENISE-PIERRETTE, fille de M^{me} et M. Lucien Bianciot, sergent (6 février 1941).

— PHILIPPE-ALBERT, fils de M^{me} et M. Louis Delcourt, à Hanoi (7 février 1941).

— CHRISTIANE-ANDRÉ-JEAN-PIERRE, fils de M^{me} et M. Louis Kofmann, maréchal-des-logis (7 février 1941).

— MARIE-JOSÉ, fille de M^{me} et M. Lucien Depoire, adjudant à Kiên-an (8 février 1941).

— ROSE-MARIE-JULIE, fille de M^{me} et M. Jules Tardy, sergent (9 février 1941).

— MONIQUE, fille de M^{me} et M. Jacques Desrousseaux, chef du Service des Mines, membre de la Mission économique indochinoise à Tokio (9 février 1941).

— QUOC-AN, fils de M^{me} et M. Nguyễn-van-Nghiêm, directeur des Etablissements Résistance, membre de la Chambre de Commerce de Hanoi (12 février 1941).

Fiançailles.

COCHINCHINE

— M. ANDRÉ-VIGIER LATOUR, avec M^{lle} BLANCHE BOURRELY.

TONKIN

— M. PAUL MARTINET, commissaire-adjoint au 1^{er} Arrondissement à Hanoi, avec M^{lle} ANNE-ELISABETH ASSELHOVEN.

— M. ALVARO CINIGLIA, tâcheron, avec M^{lle} NGUYEN-VAN.

Décès.

ANNAM

— M. LE-VAN-THUONG, commis des P. T. T. en retraite, à Tourane (7 février 1941).

— M^{me} Veuve DO-SI-VINH, mère du mandarin Do-si-Hap (16 février 1941).

— M. JOSEPH POUDENS, ingénieur des Travaux publics à Vinh (15 février 1941).

COCHINCHINE

— M. KELMAN ROBERT, 2^e canonier.

— M. CAHVIN, soldat de 2^e classe (8 février 1941).

— M. NGUYEN-VAN-CHI, tri-huyên honoraire à Gia-dinh (13 février 1941).

TONKIN

— M. JOSEPH-AUGUSTE-LOUIS RICHARD, soldat (8 février 1941).

— M. AUGUSTE MAROTTE, commis principal de la Trésorerie de l'Indochine (10 février 1941).

LES BONNES RECETTES

Poularde à la Néva

Ce plat, créé en 1893 a été tout de suite très prisé. Faire une fine farce de volaille que l'on mélange avec des morceaux de truffes et de foie gras pour bourrer l'intérieur de la poularde avant de la faire pocher.

Faire pocher une belle volaille dans une gelée bien faite et laisser refroidir dans un peu de gelée. Faire une bonne mousse de foie gras truffée, avec un foie de 600 gr. sur lequel, avant de faire la mousse, on prélève 5 ou 6 escalopes que l'on taille de 5 cm. de diamètre et décore d'un rond de truffes. Le reste du foie sert à faire la mousse qui se met dans la volaille après avoir levé les deux suprêmes et fait sauter l'os de la poitrine. Bien donner à cette mousse la forme de la poitrine, puis couper les suprêmes en 6 ou 7 escalopes, les napper de chaud-froid blonde mi-prise et les décorer de truffes ; napper aussi les cuisses et tout le tour de la volaille sauf la mousse et disposer les suprêmes sur la poitrine de chaque côté, à cheval l'un sur l'autre en laissant au milieu un vide dans lequel on place les petits médaillons de foie gras réservés. Bien lustrer la pièce avec de la gelée mi-prise, la dresser sur socle et l'entourer de gelée hachée.

Menu

Potage bisque de crevettes.
Quenelles de vieille à la crème.
Poularde à la Néva.
Petits pois paysanne.
Charlotte aux pommes.

Ris de veau à la crème de jambon

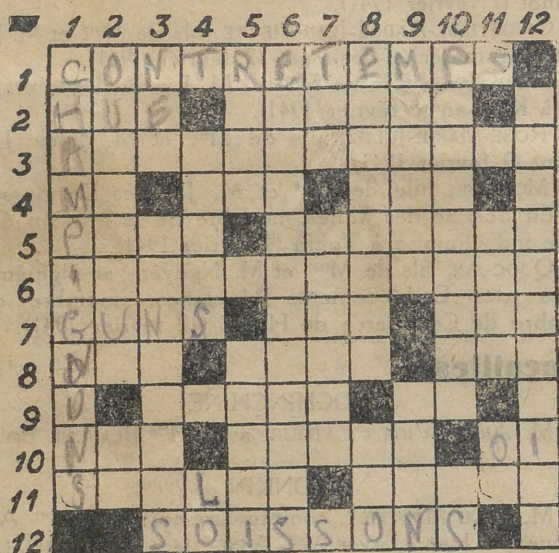
Ris de veau à la crème de jambon.

Pour 5 personnes : 600 gr. de ris de veau, 50 gr. de jambonneau, 5 jaunes d'œufs, 1/2 litre de lait, sel, poivre, muscade, laurier, 5 échalotes.

Les ris ayant été blanchis à l'avance, faire bouillir le lait avec les échalotes entières et les aromates. Hacher le jambonneau, lier le lait avec les jaunes d'œufs. Tourner sur feu très doux. Passer cette crème, y amalgamer le jambon et y ajouter les ris qui ne doivent que chauffer. Dresser dans un plat chaud. Servir en même temps un plat de nouilles au beurre et fromage de gruyère.

Ce plat est recommandé pour les enfants car les ris contiennent du phosphore.

MOTS CROISÉS N° 19



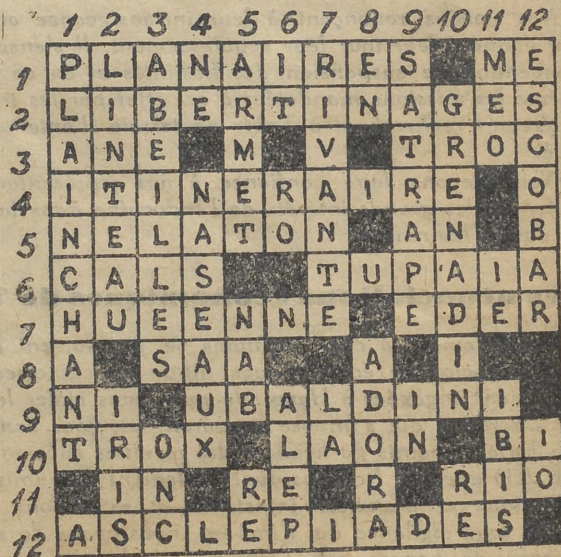
Verticalement.

1. — Poussent vite.
2. — Rivière équatoriale — Le Bel.
3. — Certains morts le sont — Relevé.
4. — Fourreaux — Dans la Manche.
5. — Princesse hindoue — Mammifère carnassier.
6. — Musset ne les aimait pas ainsi.
7. — Ruine — Cantatrice française (1829-1910).
8. — Insecte diptère — Diminutif d'un prénom masculin.
9. — Escomptait — Prénom masculin.
10. — Ostracisme à Syracuse — Initiales d'un roi de Pologne.
11. — Célébra — Conjonction.
12. — Apparents.

Horizontalement.

1. — N'était pas prévu.
2. — Capitale — Suppression de l'élimination urinaire.
3. — Qui pratiquent un mode d'exploitation de la terre le plus fréquent en Angleterre.
4. — Adjectif — Art de lancer — Mesure algérienne.
5. — Dans un rayon limité — Muni des moyens nécessaires.
6. — Action de ne pas brûler, soi-disant.
7. — Canons chez nos voisins — Plus étroit qu'une vallée — Exhortation.
8. — Dément — Cache — Jésuite et Cardinal.
9. — Manière d'accueillir — Article.
10. — Repaire — Singe — Initiales du 10 vertical renversé.
11. — Dégagé — Ancienne contrée de l'Asie-Mineure.
12. — Haricots.

Solution des mots croisés n° 18



LES ATELIERS DE
L'IMPRIMERIE

G. TAUPIN & C^{IE}

sont transférés

8, 10, 12
RUE DUVILLIER

près de la place Meyret (passage à niveau)

Tél. N^{os} 141 et 218

LOTÉRIE INDOCHINOISE



-Tr. TANLOC